

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud**

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

CINQUIÈME SÉRIE. — TOME VII

(TOME XLVII DE LA COLLECTION)

4^e Livraison. — Avril 1880.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1880

TABLE DES ARTICLES

	<i>Pages</i>
I. UN COMPLICE DE CARRIER. — LE PATRIOTE D'HÉRON (fin), par M. L. de la Sicotière	253
II. LES PAPIERS HISTORIQUES DE LOBINEAU ET LE PRÉSIDENT DE BÉDÉE, par M. Arthur de la Borderie	266
III. LES MANSARDES, nouvelle, par M. Eugène Orioux	270
IV. POÉSIE. — MICHEL COLOMB, par M. Victor Bernard . — JEUNE FILLE MONDAINE, par M. Emile Bouchaud . — LES PAUVRES HONTEUX, par M. Hippolyte Minier	286
V. SOUVENIRS DES GUERRES DE VENDÉE. — L'HUMANITÉ DU GÉNÉRAL DE COUETUS, par M. C. M.	292
VI. LETTRES INÉDITES DES BÉNÉDICTINS BRETONS, relatives au <i>Recueil des historiens de France</i>	295
VII. LES PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE DE VENDÉE (suite), par M. Gustave Bord	302
VIII. DES HOPITAUX A LA CAMPAGNE.....	313
IX. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Les anciens Evêchés de Bretagne : l'Evêché de Saint-Brieuc</i> , de MM. J. Geslin de Bourgogne et A. de Barthélemy , par Dom Fr. Plaine . — <i>Vie de la Mère Antoinette d'Orléans, fondatrice de la congrégation de N.-D.-du-Calvaire</i> , par M. du Pra	320
X. CHRONIQUE, par M. Louis de Kerjean	326
XI. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE... ..	331

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé, franc de port, à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

UN COMPLICE DE CARRIER

LE PATRIOTE D'HÉRON¹

IX

La pétition de D'héron à la Convention demeura sans résultat. Il ne semble même pas qu'on lui ait fait l'honneur d'un rapport².

Il fut transféré dans les prisons d'Angers, avec ses coaccusés.

Ils y restèrent assez longtemps en état de détention préventive. Ils y étaient encore au mois de vendémiaire an IV (octobre 1795).

Comment en sortirent-ils ? On suppose généralement qu'ils furent mis en liberté par le Gouvernement³. C'est, croyons-nous, une erreur. Le gouvernement directorial n'aurait pas pris sur lui de rendre à la liberté des gens chargés de l'exécration publique, et qu'un décret législatif renvoyait expressément en jugement.

Ils s'attendaient si bien eux-mêmes à y reparaître, que nous les

¹ Voir la livraison de mars 1880, pp. 224-234.

² Il n'y en a pas trace dans la *Collection générale des Décrets*, de Beaudouin.

³ NOGARET, *Hist. de la Guerre civile en France*, 1803, t. III, p. 312-313; — DELISLE DE SALES (*Continuation de l'Histoire de la Révolution de France* par Bertrand de Molleville, t. XIII (1803), p. 110; — BEAULIEU, t. V, p. 129-130; — MONTGAILLARD, t. IV, p. 304.)

voyons employer les tristes loisirs de leur captivité à composer de nouveaux mémoires justificatifs.

Bachelier en publia deux pour son compte.

I. *Mémoire pour les acquittés par le jugement du Tribunal révolutionnaire séant à Paris, le 26 frimaire an III de la République.* — Angers, Jahyer et Geslin, an III, 48 p. in-8°.

II. *Dialogue entre un royaliste et un patriote de 89, servant de Supplément au Mémoire des Nantais acquittés par le jugement du Tribunal révolutionnaire.* Fait à la maison de justice d'Angers, le 11 vendémiaire an IV. — Angers, Jahyer et Geslin, an IV, 16 p. in-8°.

Nous n'avons vu que le premier de ces Mémoires. Il est très médiocre, diffus, et n'ajoute guère aux moyens de défense déjà connus que des explications tendant à amoindrir la responsabilité de Bachelier dans les actes qui lui sont reprochés de complicité avec ses coaccusés : arrestations, listes de proscription, fusillades, noyades, dilapidations.

Il signale toutefois l'incarcération de cinq de leurs femmes dont trois sont encore détenues, bien qu'il n'existe contre elles aucune charge, aucune dénonciation.

Il soutient qu'il ne saurait exister de différence entre la situation légale de ceux qui ont été déclarés « non convaincus du fait », et de ceux dont l'intention a été déclarée n'être « ni méchante, ni criminelle, ni contre-révolutionnaire. »

La Convention a relaxé les militaires parce qu'ils n'avaient fait qu'obéir. — Les autorités administratives obéissaient aussi. « Bien des patriotes de bonne foi, en exécutant les mesures que leur prescrivait la vraie puissance ordonnatrice, pensèrent que ces mesures étaient légitimes et nécessaires ; d'ailleurs, ils n'avaient pas le droit de résister ; disons plus, ils ont craint de compromettre la chose publique par une résistance indiscrète à l'impulsion du mouvement révolutionnaire. » Justification commode pour tous les séides de toutes les tyrannies !

« Il serait contre tous les principes de dire que l'intention n'a pas été criminelle parce qu'il a été reconnu qu'elle n'a pas été contre-révolutionnaire. Il faut au contraire dire : « L'intention n'a pas été jugée contre-révolutionnaire, parce que le jury n'a pas cru qu'elle fût criminelle. »

Enfin, par un procédé bizarre, il semble prendre la défense de D'héron, abandonné ou renié par la plupart de ses coaccusés, sans le nommer toutefois, et bien évidemment avec l'arrière-pensée d'induire un à *fortiori* en leur faveur, de la manière vicieuse dont la question de fait aurait été posée vis-à-vis du plus compromis d'entre eux.

« Si, relativement à celui convaincu d'avoir tué des enfants qui gardaient leurs bestiaux, on eût demandé : N'est-il pas appris que les Brigands se servaient de femmes et d'enfants, et les envoyaient en sentinelles perdues ? N'ont-ils pas souvent fait assassiner nos troupes républicaines ? Ces espions n'étaient-ils pas d'autant plus dangereux qu'ils avaient toujours l'air d'être à garder leurs bestiaux ? N'est-il pas constant que les deux enfants en question n'ont été tués que parce qu'en les voyant fuir derrière une baie et aller avertir les Brigands, on se détacha pour les empêcher d'exécuter leur criminel dessein ? Le combat n'était-il pas déjà engagé ? Le corps de la troupe des Brigands n'était-il pas à deux portées de fusil du lieu où étaient les enfants ? »

Bachelier ne se bornait pas à dénaturer ici les faits avoués par D'héron lui-même. Il ignorait ou méconnaissait les conditions de la procédure devant le jury. Jamais on n'a pu songer à multiplier ainsi à l'infini les questions qu'il aurait à résoudre, à décomposer pour ainsi dire l'intention criminelle, en faisant de chacun des éléments, si variables, qui peuvent la constituer, l'objet d'un verdict particulier. Tous ces éléments sont compris dans les mots complexes de *culpabilité*, de *criminalité*, comme on disait alors, et c'est précisément à raison de la difficulté de tarifer législativement les nuances diverses de l'intention, que le système des circonstances atténuantes est si humain et si philosophique à la fois.

D'héron, lui aussi, profita de l'occasion pour imprimer sa défense. Il publia :

Au Peuple François. Mémoire justificatif pour le C^{on} d'Héron,

impliqué dans l'affaire du Comité révolutionnaire de Nantes. — Angers, Jahyer et Geslin, s. d., 12 p. in-8°; avec cette épigraphe : « Un soldat qui extermine l'ennemi de la liberté n'est pas un assassin ¹. »

Cette pièce est la reproduction, littérale en beaucoup de points, de celle qu'il avait adressée à la Convention; il y a cependant quelques différences.

L'accusé débute par cette maxime solennelle et banale : « Tout ce qui est l'œuvre des hommes est marqué au coin de l'imperfection humaine. »

Il raconte la scène du meurtre des deux enfants — dont l'un était une petite fille! — à peu près comme dans son premier *Mémoire*, en insistant sur cette circonstance que les membres de la Commission civile, dont il faisait partie, auraient été requis par le commandant de Paimbœuf de se joindre à ses troupes et de former un petit corps de cavalerie pour attaquer les Brigands. Ce corps aurait été commandé par un gendarme. Il n'aurait personnellement tiré qu'un seul coup sur les enfants. Son pistolet aurait crevé dans sa main. « D'autres coups auraient été portés par d'autres militaires, notamment par un tambour qui donna plusieurs coups de sabre aux enfants pour les achever », qui ne sont pas inculpés.

C'est devant une Commission militaire qu'on aurait dû le traduire, à raison d'un fait qui s'est passé sur le champ de bataille.

La fin du *Mémoire*, — discussion du meurtre et évocation de ses services, — est la même.

Le P. S. relatif aux oreilles de Brigands qu'il aurait portées en guise de cocarde, offre une variante très importante.

Il répète que « c'est là un de ces actes produits par un mouvement d'enthousiasme presque inévitable à la suite d'une bataille »,

¹ Cette pièce fait partie de la collection Dugast-Matifeux, et est indiquée à ce titre dans le Catalogue de la Bibliothèque de Nantes, n° 50,662. Elle est très rare, comme tous les documents de ce genre. La Bibliothèque Nationale en a un exemplaire; celle d'Angers ne la possède pas. Le *Dialogue* que le Catalogue de la Bibliothèque de Nantes (n° 50,663) n'indique que comme appartenant, lui aussi, à M. Dugast-Matifeux, ne se trouve ni à Angers, ni à la Bibliothèque nationale.

mais au lieu d'ajouter : « Et que j'ai partagé avec deux à trois cents citoyens de Nantes à qui on n'en fait point un crime », il dit : « Que j'ai partagé avec des milliers de soldats, à qui on n'en fait point un crime. Lorsqu'il partait des détachements dans la Vendée, toute la multitude criait sur leur passage : *Apportez-nous des oreilles de Brigands!* Ces faits sont de notoriété publique, et il faut être bien méchant pour ériger en crime une action qui n'a rien de répréhensible en elle-même. »

Il est probable que D'héron avait eu peur que l'imputation dirigée contre une partie de la population nantaise ne soulevât contre lui quelques inimitiés; il avait trouvé plus prudent de la généraliser, en la faisant porter vaguement sur tous les soldats employés dans la Vendée; ce virement n'atténue en rien l'horreur du fait.

Enfin, venait cette note : « Mes faibles moyens ne me permettent pas de joindre à ce *Mémoire* les nombreux et honorables certificats de mes chefs militaires et les attestations de tous les citoyens qui ont suivi ma conduite depuis le commencement de la Révolution. J'observe aussi que je n'ai été ni agent, ni membre du Comité de Nantes. »

X

Il ne paraît pas, toutefois, que les Nantais aient comparu devant le Tribunal criminel de Maine-et-Loire, et tout porte à croire qu'ils furent relaxés par une décision de non-lieu du jury d'accusation.

Les recherches que l'on avait faites jusqu'ici au greffe de la Cour, n'avaient pu y faire découvrir la procédure suivie contre eux. Les nouvelles investigations auxquelles, sur notre prière, ont bien voulu se livrer deux magistrats éminents, avec un zèle et une complaisance dont nous ne saurions trop les remercier, leur ont donné la certitude, non seulement que le dossier de l'affaire n'existe pas au greffe, mais qu'elle ne figure pas sur les registres des affaires jugées au Tribunal criminel de Maine-et-Loire, de 1792 à la fin de la Révolution.

Il n'existe pas, au greffe de la Cour, de registre des non-lieu qui

permette de constater que l'affaire des Nantais aurait été terminée par une décision de ce genre. On ne trouve pas non plus le dossier de la procédure sur laquelle elle serait intervenue. Mais cette procédure aura pu être très sommaire, très insignifiante ; on ne se sera pas donné la peine d'entendre de nouveaux témoins¹ ; les dépositions et les pièces recueillies lors de la première instruction et des premiers débats, pouvaient suffire. Peut-être aussi aura-t-on cherché à étouffer, dans le huis-clos d'une chambre d'accusation, une affaire dont les débats publics auraient réveillé les plus déplorable souvenirs et probablement abouti à un acquittement plus scandaleux encore que le premier. Le supplice de Carrier, de Pinard et de Grandmaison, l'élimination des acquittés militaires, les débats qui avaient eu lieu au sein de la Convention, indépendamment des moyens de droit, très sérieux et très graves, invoqués par les individus qui restaient en cause, leur donnaient, il faut l'avouer, de grandes chances d'acquiescement. On aura pu le faire comprendre au jury d'accusation, ou il l'aura compris de lui-même.

« Il est bien vrai », comme le dit le plus grand jurisconsulte du temps², « que les jurés d'accusation n'avaient pas le droit d'examiner si le délit porté dans l'acte d'accusation méritait une peine afflictive ou infamante, et même si les prévenus étaient coupables ou non ; ils devaient seulement juger, comme le portait une instruction placée sous leurs yeux, s'il y avait des présomptions suffisantes pour soumettre les prévenus à l'épreuve et à l'appareil d'une procédure criminelle. Mais il arrivait fort souvent que le jury d'accusation, usurpant les pouvoirs des jurés de jugement, pesait les preuves comme s'il avait eu à se prononcer sur le fond de l'affaire, et, par une réponse négative, coupait court à une instruction qui froissait ses opinions ou ses préjugés. »

¹ L'ardent Troujolly n'aurait pas manqué de publier, à cette occasion, de nouveaux factums ou de tirer vanité plus tard de ses nouvelles dépositions.

² MERLIN, *Répertoire universel et raisonné de Jurisprudence*, V. Juré, Jury, § III. Merlin n'est pas revenu sur cette affaire dans cet ouvrage ni dans ses *Questions de Droit*. Il n'aimait pas les souvenirs du Tribunal révolutionnaire.

Nous croyons donc, jusqu'à preuve contraire, que c'est par la porte d'une décision de non-lieu que les accusés recouvrèrent leur liberté. Le *Moniteur* garde le silence sur leur rentrée dans la société ; nous n'en trouvons point de trace non plus dans les autres journaux du temps.

Ils se dispersèrent alors et cherchèrent sans doute à se faire oublier.

Goullin, un des plus compromis, était resté à Angers. C'était, avant la Révolution, un joli cavalier, beau danseur, homme à bonnes fortunes, le plus aimable roué de son temps, dans lequel on n'aurait pas deviné le futur révolutionnaire, le séide farouche de Carrier, le persécuteur odieux de M. de Montaudouin, son bienfaiteur, « qu'il fit mourir en prison, pour s'acquitter des sommes qu'il lui devait¹. »

« Il vivait à Angers, très retiré, ne sortant que le soir et rentrant tard. Une nuit, il est accosté dans une rue écartée par un inconnu qui lui demande :

« — Etes-vous Goullin ?

« — Oui ; que me voulez-vous ?

« — Moi je suis le comte de *** ; tu as fait guillotiner mon père et ma grand-mère ; j'ai juré que tu ne périrais que de ma main.

« Il lui asséna alors sur la tête un coup de bâton si violent que le malheureux tomba pour ne plus se relever². »

Bachelier et Chau se retirèrent à Nantes, où ils vécurent dans un isolement tragique et comme frappés de malédiction.

Le premier, revenu à des idées religieuses, passa la fin de sa vie à composer ou retoucher des cantiques et des hymnes d'église en vers français, avec la préoccupation particulière de remplacer par-

¹ MELLINET, t. VIII, p. 273.

² *Mes souvenirs de trois quarts de siècle*, par le comte Théobald Walsh, dans la *Revue de France*, N° du 15 mars 1877. Nous devons dire, toutefois, que le décès de Goullin n'est point constaté sur les registres de l'Etat-Civil d'Angers.

NOGARET (t. III, p. 312-313) prétend que, « déchiré par ses remords, il ne put s'e délivrer qu'en s'ôtant la vie ».

tout, en parlant de Dieu, le pronom *toi* par le pronom *vous*. Il mourut, en 1843, à l'âge de quatre-vingt-douze ans¹.

D'héron dut, lui aussi, rentrer à Nantes. Il s'y fit charcutier. La chose parut étrange aux uns, naturelle aux autres. N'avait-il pas fait son apprentissage sur des têtes de chrétiens, avant de travailler les animaux ? Comme « l'être inexplicable » dont parle de Maistre², il eut « une femelle et des petits. » Il les aima peut-être à sa manière. C'est lui, croyons-nous, qui perdit, en 1808, un enfant de sept ans, nommé Jean comme son père³. Il quitta cette ville plus tard ; on ne trouve pas l'acte de son décès sur les registres de l'Etat-Civil.

Nous en avons fini avec ce D'héron. Sa personnalité ne valait pas sans doute les honneurs d'une notice, mais on trouvera peut-être que les incidents et les questions auxquels elle fut mêlée, méritaient d'être rappelés ou éclaircis.

APPENDICE

Au cours de l'impression de cette notice, nous avons pu nous procurer quelques renseignements complémentaires ou rectificatifs, que l'on nous permettra de joindre ici.

I

Voici, en ce qui concerne les charges élevées contre D'héron aux débats, de précieuses notes recueillies au courant de la plume par Villenave, l'un des défenseurs des accusés. Villenave avait ainsi

¹ MELLINET, t. IX, p. 197 et suiv. ; — Notice sur Bachelier, président du Comité révolutionnaire de Nantes, par. C. D.-M. ; Fontenay, Robuchon, 1849, 44 p. in-12.

² Soirées de Saint-Petersbourg ; premier Entretien.

³ L'acte de décès mentionne Jean D'héron, charcutier, demeurant Basse-Grand'Rue, âgé, en 1808, de quarante et un an. C'est précisément l'âge du nôtre, qui avait vingt-huit ans en 1795.

rédigé⁴ une sorte de compte rendu de l'affaire, bien supérieur par la netteté des faits, l'abondance des détails et l'exacte orthographe des noms propres, à tous ceux que l'on connaît et dont nous avons pu nous servir. Malheureusement, la plus grande partie de son manuscrit a été perdue après la mort de M^{me} Mélanie Waldor, sa fille. M. Bord possède dans sa riche collection ce qui en reste, 100 pages environ (qui contiennent précisément le passage relatif à D'héron). Grâce à son obligeance, à celle de notre ami commun M. Lallié, dont le secours nous a été si précieux pour l'achèvement de notre travail, nous pouvons donner ce passage. Nous le transcrivons avec toutes les incorrections et les lacunes de l'original :

« Jean D'HÉRON, 28 ans, né à Nantes, demeurant à Nantes, agent de la Commission civile, depuis quinze jours sous-inspecteur des vivres militaires.

« CARRIER ne connaît point l'accusé.

« Je n'ai rien à dire contre le Comité et la Compagnie Marat, vrais défenseurs de la patrie.

« Carrier m'a donné un jour l'ordre de fusiller des commissaires qui étaient dans la Vendée, munis d'ordres signés Laignelot, Représentant du peuple....

« J'étais de la Société populaire de St-Vincent. J'ai été en expédition plusieurs fois. Le 14 mars, revenant de Clisson, après m'être trois fois déguisé en meunier, pour demander du secours à Nantes....

« Les Brigands ayant pris Chollet, craignant d'être envahis par les Brigands, nous revînmes à Nantes. A une lieue et demie de Nantes, je trouvai dans un genêt un Brigand qu'on achevait....

« L'oreille était à mon chapeau, mais elle ne touchait pas à la cocarde⁵. J'ai paru avec à la Société populaire. Je n'ai jamais coupé que le bout d'oreille. Je ne parcourais pas les rues de Nantes, portant dans mes poches des oreilles..... d'hommes dont je frottai les lèvres des femmes ; c'est faux, on ne peut le prouver.

« Sur l'expédition de Vue : Un jour, nous marchâmes avec une colonne pour attaquer les Brigands. Chemin faisant, je me trouvai à la fin de la colonne avec des gendarmes. J'aperçus, pendant que la colonne défilait,

⁴ Sans doute avec l'intention de s'en servir pour la publication d'une *Histoire de Nantes sous la mission de Carrier*, qu'il projetait.

⁵ Scrupule délicat et touchant !

deux personnes, dont l'une mâle et l'autre femelle, qui fuyaient. Je dis à Damain, gendarme : « Tiens, vois-tu ces b... là ? »...

« Passant près de ces enfants, je dis aux gendarmes : « Qu'en dis-tu ? qu'en ferons-nous ? Il faut les fusiller. » Le gendarme tire sa carabine sur eux ; je tire mon pistolet de ma ceinture ; je fais feu sur les enfants qui me parurent avoir quatorze ans et qui gardaient des moutons. Mon pistolet créva dans ma main. Je ne sais si je les atteignis, mais mon intention était de les atteindre. Je n'attesterai pas des faits *fourrés*. Je ne me rappelle pas qu'on m'ait lu une proclamation portant que les femmes et les enfants seraient mis sur les derrières de l'armée. Je ne me rappelle pas que ces enfants se soient mis à genoux et m'aient demandé grâce ou pardon. Je ne les ai pas fait achever par un tambour. Je ne me rappelle pas qu'on m'ait fait dans le moment aucune observation. Je me rappelle qu'un officier vint ensuite et me moralisa. Il me porta, je ne sais si c'est un soufflet, mais un coup fort et rude. Il avait à la main un pistolet de très gros calibre, et il me dit que je mériterais qu'il me brûlât la cervelle ! »

« Antoine COISSARD, gendarme, 37 ans, demeurant à Paimbœuf. »

« D'héron, le 9 ou le 10 ventôse, partant de Vue avec un détachement, à trois quarts de lieue de là, dit : « Voilà des enfants, il faut les tuer, ce sont des espions. » Je tâche de l'en détourner ; il les laisse. Bientôt, il se détache de la colonne, revient sur ces enfants ; j'entends trois coups de feu, mais je ne sais si c'est D'héron qui les tira ; il avait avec lui un gendarme. Les enfants gardoient des bestiaux, des vaches. Toute la colonne fut indignée, et D'héron courut des dangers... »

II

Proust, en faveur de qui Villenave, un des 132 Nantais, devenu défenseur de leurs dénonciateurs, imprima, comme nous l'avons vu, un mémoire après l'acquiescement, avait eu pour avocat au Tribunal révolutionnaire Tronson-Ducoudray qui, s'il n'était pas un des 132 Nantais, avait été, du moins, leur défenseur le plus éloquent et le plus énergique.

Tronson publia², « au profit des six orphelins adoptés par Proust, »

¹ Ces aveux et la déposition qui suit diffèrent singulièrement du récit, arrangé et adouci dans tous ses détails, que fait D'héron dans ses deux Mémoires.

² *Plaidoyer du citoyen G.-A. Tronson-Ducoudray, dans l'affaire du Comité révolutionnaire de Nantes* ; Paris, Desenne, an III, 2 f. non ch., xxiv et 68 p. in-8°.

non pas la partie de son plaidoyer où il discutait les faits reprochés à son client, mais celle qui renfermait les généralités et, si l'on peut ainsi s'exprimer, la partie politique de son discours.

Voici ce qu'il disait des horreurs commises dans la Vendée, en décembre 1794, avant la pacification de la Jaunais, à un moment où la guerre civile désolait encore ce malheureux pays et où chacune de ses paroles devait retentir au cœur des combattants des deux partis :

« Douze colonnes s'avancent le fer et la flamme à la main, dans un pays où les rebelles ont mis bas les armes ; on pille, on brûle, on viole, on assassine. Des vieillards sont trouvés reposant dans leurs maisons, on met le feu à leurs lits, on les brûle tout vivants ; des cultivateurs paisibles sont rencontrés, on les saisit, et avant que de les massacrer, on creuse leur fosse sous leurs yeux ; leurs femmes, leurs filles sont en proie aux outrages des soldats ; cinquante, cent monstres assouvissent tour à tour sur une seule leur infâme brutalité ; ils les massacrent après les avoir violées ; des enfants à la mamelle sont égorgés ; ils se les jettent l'un à l'autre sur la pointe de leurs baïonnettes ; des habitants hospitaliers les accueillent, leur présentent des rafraîchissements ; ils les acceptent et fusillent ensuite ces malheureux l'un après l'autre.

« Ils fusillent des municipalités entières, des municipalités patriotes, des municipalités revêtues de l'écharpe de la liberté ; enfin, d'accord avec les rebelles eux-mêmes, épargnent leurs châteaux et brûlent les chaumières des cultivateurs ; ils brûlent même, dans un temps où nos armées et Paris manquent de subsistances, ils brûlent les grains et les bestiaux !... »

« Nous ne faisons pas le procès à la Révolution, ajoutait-il ; nous la servons contre une certaine classe de contre-révolutionnaires plus dangereuse encore que les autres. Nous voulons y distinguer les crimes et les vertus : les vertus qui nous appartiennent, et les crimes qui sont à vous ! C'est bien assez d'en avoir été les victimes, sans en partager encore l'opprobre ! »

Tronson défendait aussi un nommé Vic, accusé d'avoir pris part à une *Noyade*, mais dont le rôle, selon lui, s'était borné à des appositions de scellés. Vic, à ce qu'il paraît, avait cru pouvoir, après son acquiescement, désavouer le plan de sa défense : « Ce n'est pas à lui que j'en fais un reproche, » écrivait noblement le défenseur. — Vic désavoua ensuite ce désaveu.

¹ P. 24, 25.

III

Villeneuve, en défendant devant le Tribunal révolutionnaire Naux, boisselier, Guillet, cloutier, tous deux membres du Comité, et Julien Chartier, membre de la Compagnie Marat, n'avait pas été moins hardi à flétrir ces infamies :

« La guerre de la Vendée, disait-il, n'était rien dans son principe, et 6,000 Républicains eussent pu l'achever en un jour.... »

« La terreur devint générale lorsqu'on crut apercevoir que le projet des gouvernants était de laisser prendre Nantes par les rebelles, afin de la reprendre ensuite sur eux et d'avoir un prétexte pour la livrer au pillage. »

Voilà, toutefois, une supposition bien étrange et bien hasardée !

Il publia, lui aussi, son *Plaidoyer* (prononcé le 25 frimaire) dans le *Procès du Comité révolutionnaire de Nantes*. — Paris, chez les Marchands de Nouveautés ; Nantes, chez Brun aîné, an III, 8 et 95 p. in-8°.

Villeneuve nous apprend que son système de défense et celui de Tronson furent vivement critiqués, à l'audience même, par quelques-uns des autres défenseurs et notamment par Réal, qui gardait un faible pour les excès révolutionnaires.

Villeneuve, cependant, avait encore, lui aussi, d'étranges ménagements pour certaines idoles déjà bien chancelantes. Ne disait-il pas, en parlant de Marat : « Un homme trop calomnié, trop idolâtré peut-être, qui, diversement jugé par son siècle, le sera, sans retour, par la postérité ? »

Il avait eu un mot cruel pour D'héron : « La terreur avait commencé à Nantes du moment que l'on y commit impunément des atrocités ; du moment où l'accusé D'héron parut avec une oreille d'homme à son chapeau, dans la tribune de Vincent la Montagne, et n'en fut point précipité, et c'était en mars 1793 ! »

IV

D'une note relevée par M. Lallié aux Archives de la Loire-Inférieure, dans la série des papiers des Émigrés, il résulte que

Bachelier aurait formé, le 6 nivôse an IV, une demande en mainlevée des scellés apposés sur ses meubles, et que dans les motifs de l'arrêté faisant droit à sa pétition, l'Administration centrale aurait visé « l'Expédition du jugement du Tribunal correctionnel d'Angers, du 17 frimaire an IV, qui met ledit Bachelier en liberté. » (Séance du 12 ventôse).

Or de nouvelles recherches faites au greffe de la Cour et du Tribunal d'Angers par nos obligés intermédiaires, leur ont fait découvrir le *Registre du greffe du Tribunal de la Police correctionnelle de l'arrondissement d'Angers*, commencé le 24 novembre 1791, continué sans interruption et avec une grande régularité jusqu'au 6 fructidor an VIII, et ni à la date du 17 frimaire an IV, ni à une date voisine, ne se rencontre le jugement mentionné par l'Administration.

Cette mention est donc erronée. D'un autre côté, il est difficile de comprendre comment l'affaire des Nantais acquittés aurait pu venir échouer en police correctionnelle. La nature des faits qui leur étaient imputés semblait les appeler nécessairement devant une autre juridiction.

C'est donc à l'hypothèse d'une décision de non-lieu que nous sommes ramenés, tout en regrettant de ne pouvoir ainsi terminer notre travail que par une hypothèse.

L. DE LA SICOTIÈRE.

LES PAPIERS HISTORIQUES DE LOBINEAU

ET LE PRÉSIDENT DE BÉDÉE

Dans leur séance du 29 octobre 1728, les États de Bretagne avaient statué qu'il serait fait inventaire des papiers historiques de Lobineau, alors déposés à Saint-Melaine de Rennes, en présence de trois des députés de chaque ordre nommés pour la Commission des grands chemins de l'évêché de Rennes¹, que l'on appelait dès lors parfois Commission intermédiaire, parcequ'elle fonctionnait dans l'intervalle des tenues d'États.

C'était dire évidemment que les scellés, mis sur ces papiers à la mort de Lobineau, ne seraient levés qu'en présence de ces commissaires.

La délibération des États ayant été approuvée seulement le 17 juillet 1729 par le contrôleur-général Le Pelletier des Forts, les commissaires ne purent procéder à leur mission que dans le cours du mois suivant².

Pendant, plus de huit mois auparavant, la volonté des États avait été méconnue, violée par un de leurs principaux officiers, tenu par état, plus que personne, à l'observer et la faire respecter de tous. Charles de Boterel, sieur de Bédée, président honoraire aux Enquêtes du Parlement de Rennes, et l'un des deux procureurs-généraux syndics des États de

¹ *Corresp. hist. des Bénédictins bret.*, n° cu, p. 223.

² *Ibid.*, n° cu bis et cii), p. 224 et suiv.

Bretagne, s'était rendu le 25 novembre 1728 à l'abbaye de Saint-Melaine; là, sans l'assistance des commissaires désignés dans la délibération du 29 octobre précédent, il avait fait lever les scellés de justice apposés sur les papiers de D. Lobineau, sous prétexte de les remplacer par le sceau des États; mais ce sceau n'avait été mis que sur une malle; M. de Bédée s'était saisi de la clef d'un autre coffre et l'avait livrée ensuite, non au greffier des États, mais à un religieux de Saint-Melaine, dom Hyacinthe Morice. Ce religieux et le président de Bédée, ensemble ou séparément, ne se gênèrent pas pour fouiller, fourrager sans nulle réserve dans la succession historique de Lobineau; quelques mois plus tard (11 mai 1729), les commissaires désignés par les États en ayant été prévenus, constatèrent que les papiers étaient épars, en désordre, dans une chambre du monastère, sans aucune trace de scellé. On n'avait pas respecté le sceau des États.

Tout cela, en soi, était déjà grave; ce qui rendait l'affaire plus grave encore et plus louche, c'est que Bédée était l'intime des Rohan-Rohan, et que le religieux auquel il avait livré subrepticement le trésor historique de Lobineau, venait d'être officiellement choisi pour historiographe en titre de cette fastueuse maison.

Aussi, quand les États s'assemblèrent à Saint-Brieuc, le 6 novembre 1730, l'orage tomba sur M. de Bédée. La Commission intermédiaire l'accusa hautement d'avoir violé la décision des États. L'un des commissaires, chanoine de Rennes, ancien ami de Lobineau, l'abbé de Trémigon, chargé de soutenir cette accusation, s'attacha à lui avec une sorte de fureur, le harcelant, le poursuivant partout de ses véhéments réquisitoires, le lardant de ses sarcasmes, et il ne le lâcha enfin qu'après lui avoir fait infliger, en pleins États, un blâme solennel, par le rapport officiel d'une Commission spéciale.

Dans sa notice sur les *Procureurs-généraux syndics des*

États de Bretagne, imprimé fort rare ¹, l'abbé de Pontbriand, historiographe des États, mentionne cette affaire :

Je ne dois point dissimuler (dit-il) que les deux syndics furent attaqués dans le rapport fait en 1730 par la Commission intermédiaire ². Elle avait fait mettre le scellé sur les papiers dont les Bénédictins de Rennes s'étoient emparés à la mort de dom Lobineau, historiographe de Bretagne et pensionnaire des États; elle accusoit l'un des syndics (M. de Bédée) d'avoir rompu ce scellé sans sa participation, pour en tirer plusieurs pièces et nommément l'ébauche d'un *Traité des Baronnie*s ³, très propre, comme on l'a vu depuis, à faire naître des prétentions. La Commission intermédiaire insistoit encore sur quelques lettres particulières écrites par les deux syndics à leur substitut, et qui sembloient prouver que, étroitement liés avec la sénéchale de Rennes, ils désiroient trop faiblement la réussite de l'affaire des États contre leurs anciens trésoriers ⁴. Les mêmes députés (ou commissaires, chargés d'inventorier ces lettres) connurent de quelques autres reproches personnellement faits au président de Bédée, et que l'abbé de Trémigon, chanoine de Rennes, parlant pour la Commission intermédiaire, ne cessoit d'aggraver par des écrits et par des harangues. Le président de Bédée ayant répliqué, les États, conformément à l'avis de leurs députés, ordonnèrent que les mémoires seroient rendus aux parties, et qu'il ne seroit plus question d'un démêlé qui n'avoit fait que trop d'éclat ⁵.

Il fallait bien que cette affaire finît. Mais avant d'imposer ainsi la paix, les États avaient entendu et approuvé (2 décembre 1730) le rapport de leurs commissaires, dont voici le premier article, le seul qui intéresse notre sujet.

Rapport de la Commission des mémoires de M. l'abbé de Trémigon et des réponses de M. le président de Bédée.

ARTICLE 1^{er}. Concernant le lief du scellé et inventaire des papiers de dom Alexis Lobineau, — il a été trouvé par la Commission que M. le président de Bédée requit seul le lief du scellé, le 25 novembre 1728,

¹ Rennes, Joseph Vatar, imprimeur des États, 1754, in-folio de 45 pages chiffrées; voir p. 41 et 42.

² Voir Registre des États, 11 et 17 novembre 1730. — L'autre procureur-général syndic était René de Coëtlogon, comte de Loyal; il était alors à Paris et ne prit aucune part à l'affaire des papiers de Lobineau.

³ Ouvrage inédit de D. Lobineau, dont une copie manuscrite existe à la bibliothèque de Rennes.

⁴ Registre des États, 18 et 24 novembre 1730.

⁵ *Ibid.*, 2 décembre 1730.

avant que les commissaires nommés par la délibération du 29 octobre 1728 eussent été approuvés par la cour; que l'on travailla au lief dudit scellé le 25 novembre 1728, suivant procès-verbal dudit jour, en présence de MM. l'abbé de Beaulieu (Boterel de la Bretonnière), l'abbé de Guersans et Rallier, maire de Rennes, suivant lequel (procès-verbal) il est rapporté que le sceau des États fut apposé sur une malle, et que l'on donna la clef d'un coffre, sur lequel il n'y eut point de scellé; au sieur Guillard, commis des États. Il a paru ensuite, par l'aveu même de M. de Bédée, qu'il a repris la clef des mains dudit Guillard, qu'il dit avoir remise à D. Morice, religieux Bénédictin. Il paroît ensuite, par une délibération de MM. les commissaires des États à Rennes, du 11 mai 1729, signée de cinq députés et d'un substitut, qu'en écrivant à M. le comte de Coëtlogon, pour le prier de les faire approuver (par le roi) pour procéder audit inventaire, ils se plaignent que les papiers étoient épars dans une chambre.

Il paroît aussi, par l'inventaire des susdits papiers, commencé le 13 août 1729 aux fins d'ordre du roi du 17 juillet précédent, que les susdits papiers furent simplement représentés par les Pères Bénédictins sans faire aucune mention de scellé: ce qui paroissant relatif à la délibération susdite des commissaires de Rennes, la Commission a été d'avis que M. le président de Bédée seroit exhorté d'avoir à l'avenir plus d'exactitude et de circonspection ¹.

Vis-à-vis d'un personnage, dignitaire important des États, chargé officiellement de diriger leurs délibérations, impossible d'imaginer un blâme plus formel. L'auteur de ce rapport était pourtant l'un des hommes les plus modérés, les plus politiques, les plus insinuants de toute l'assemblée, La Vergne de Tressan, évêque de Nantes. De sa rare et insinuante habileté il donna, là même, un bel exemple. Il réconcilia, du moins en apparence, Bédée et Trémigon. Le fougueux abbé, enchanté de la belle volée de bois vert reçue par le président, reconnu de bonne grâce avoir été un peu vif; le battu se contenta de cette légère excuse. Tous deux dînèrent ensemble le lendemain (lundi 4 décembre 1730) chez l'évêque de Nantes, — qui, disent les mémoires du temps, se fit beaucoup d'honneur dans cette affaire.

A. DE LA BORDERIE.

¹ *Annuaire des Côtes-du-Nord*, année 1858, p. 26-28; cité dans un article de M. Hipp. du Cleuziou sur les relations des États de Bretagne avec les historiens de la province.

LES MANSARDES

NOUVELLE

I. — Un Candidat.

Il existe à Nantes, sur le côté est de la rue Urvoy-de-Saint-Bedan, une rangée de maisons à trois étages, bâties sur un plan uniforme et s'étendant de la rue Beaumanoir à celle de la Galissonnière. C'est dans les mansardes de la maison adjacente à cette dernière voie que s'ouvre ce récit, à une époque où la rue Saint-Bedan portait encore le nom de rue des Catherinettes.

Au mois d'août 1843, la mansarde qui fait face à l'escalier et celle qui la joint à droite, étaient occupées par un jeune marin, M. Alfred Bignon ; les deux sœurs Arnaud, Reine et Pauline, habitaient la mansarde située immédiatement à gauche des deux précédentes ; en continuant vers la gauche, on passait devant une quatrième mansarde, qui n'avait pas de locataire ; enfin, les deux dernières, au fond du corridor, étaient la demeure de M^{me} Charrier et de sa fille, Marie.

M^{me} Charrier était veuve d'un officier de marine mort au service de l'Etat ; elle vivait de la modique pension que lui avait laissée son mari. C'était une femme grande, un peu sèche, d'une santé robuste ; ses cheveux commençaient à grisonner et son visage

avait encore une expression agréable. Sa demeure se composait de deux chambres, meublées simplement ; M^{me} Charrier avait son lit dans la première, qui servait aussi de cuisine et de salle à manger ; la deuxième chambre était celle de son enfant. L'ameublement modeste, mais coquet, de cette seconde chambre, l'arrangement soigné des objets qui l'ornaient, la blancheur du linge, la fraîcheur des rideaux, les fleurs nouvelles qui décoraient la cheminée, tout faisait deviner les goûts délicats de la jeune fille.

Le lit en bois de noyer, enveloppé de légers rideaux de mousseline, était placé le long du mur à gauche en entrant ; une table, également en bois de noyer, occupait le milieu de la pièce ; quatre chaises entouraient la table ; une fenêtre, au fond, ouvrait sur la rue ; à droite, était la cheminée de marbre noir avec sa petite glace, sa pendule dorée, ses porte-flambeaux en bronze et ses potiches en porcelaine bleue.

Un soir de ce mois d'août, M^{me} Charrier était absente, et Marie travaillait dans sa chambre avec les deux sœurs Arnaud.

M^{lle} Marie Charrier était une gracieuse jeune fille de dix-huit ans, d'une taille moyenne, aux formes élégantes et harmonieuses ; le galbe de son visage était bien dessiné, un peu de rêverie voilait parfois son regard, et son sourire était plein de douceur. Elle vivait dans une grande intimité avec ses deux voisines, qui étaient d'habiles lingères.

Leur mère, M^{me} Arnaud, avait eu Pauline dans un âge avancé, alors que Reine comptait déjà vingt ans, et elle n'avait survécu que d'une année à la naissance de cette enfant. Ce fut Reine qui éleva sa jeune sœur, comme eût pu le faire la mère la plus attentive, et qui s'appliqua à la former, jusqu'au jour où Pauline fut en état de suffire seule aux nécessités de l'existence. Aussi la jeune sœur était-elle pleine de déférence et d'affection pour son aînée.

Pauline, qui était alors dans sa dix-neuvième année, annonçait une santé robuste ; elle avait le visage rond ; son rire était franc et plein d'entrain.

Reine n'était plus une jeune fille. Les lignes de son visage man-

quaient de rectitude ; sa taille était fluette et sans grâce ; mais elle avait de grandes qualités morales, et elle était d'une bonté à toute épreuve.

— Oui, disait Pauline, M. Bignon, le nouveau locataire, est un digne jeune homme. Lorsque, ses devoirs finis, il vient nous voir, il ne se fait jamais prier pour nous lire quelque histoire attachante, et sa conversation est toujours pleine d'intérêt.

— En le voyant si prévenant, si peu fier, ajoutait Marie, on dirait qu'il est notre frère ou qu'il a été élevé avec nous. Mais lorsqu'il parle ou qu'il lit, quand il répond à nos questions curieuses ou qu'il fait des remarques dans le cours d'une lecture, on reconnaît sans peine qu'il est d'une bonne famille et qu'il a beaucoup d'instruction. Mais, ne riez pas de ma pensée à son sujet, mes amies : je le crois un jeune homme que la fortune a persécuté, et qui a trouvé dans la marine une ressource contre la pauvreté.

— Quant à moi, disait Pauline, j'ai quelque peine à me persuader que M. Bignon soit un marin. Ce n'est point là l'idée que je me fais de ces hommes à la carrière aventureuse : on les dit querelleurs, gais, insoucians. Notre voisin est l'opposé de tout cela.

— Songe donc, ma sœur, que l'état ne fait pas le caractère. Il y a des écervelés parmi les marins ; mais il y a des hommes rangés aussi. M. Bignon est de ces derniers. Pourquoi ne serait-il pas sage ? Il étudie pour passer l'examen de capitaine au long-cours : ce n'est pas en s'amusant qu'il parviendrait à se faire recevoir à ce grade, si envié des marins.

Pauline reprit en riant :

— J'aime beaucoup l'opinion de Marie, qui veut faire de notre voisin un jeune homme persécuté de la fortune. Ma chère amie, on ne trouve cela que dans les romans ; car dans les livres on s'intéresse à tout ce qui est persécuté et mystérieux.

— Tu es injuste, Pauline. Tu veux dire que nous n'avons un cœur que pour le malheur imaginaire, et que nous sommes insensibles aux misères qui passent sous nos yeux.

— Ma foi, oui, c'est cela. C'est que vois-tu, ma chérie, il ne nous

en coûte rien de nous intéresser au héros malheureux d'un roman, tandis que l'être souffrant qui réclame notre assistance, nous cause un sentiment pénible de pitié, et qu'il peut nous en coûter quelque chose de nous laisser attendre.

— Dis-moi, Pauline, lorsqu'un incendie jette sur le pavé des ouvriers sans travail ; quand une inondation répand la ruine et l'effroi dans la cité ; lorsqu'un accident imprévu apporte la désolation dans les familles, ne vient-on pas à l'envi au secours du malheur ?

— Oui, mais qui donc vient au secours du malheur ? Est-ce tout le monde ? ou seulement quelques cœurs généreux, toujours les mêmes, et dans toutes les circonstances ?

— Mesdemoiselles, interrompit Reine en intervenant, vous n'êtes pas sages : à propos de M. Bignon, vous discutez sur des sujets qui sont certainement hors de notre portée. Vous ne sauriez vous entendre, car on s'entête toujours dans son parti en parlant de choses qu'on ignore.

Reine termina par ces derniers mots la discussion où Pauline et Marie s'étaient engagées. Les deux jeunes filles, blondes, fraîches et jolies, éprouvaient l'une pour l'autre une véritable affection ; mais elles étaient aussi dissemblables par la nature de leur caractère que par le genre de leur beauté. Souvent une attraction instinctive rapproche deux caractères opposés, comme si, de la divergence des vues, de la variété des situations, devait grandir l'attachement de deux êtres destinés à marcher ensemble dans la vie.

La nuit arrivait.

— Nous n'aurons pas le plaisir d'entendre notre lecteur ce soir, dit Reine ; nous allons te quitter, ma bonne Marie ; car nous avons quelques achats à faire, avant qu'il soit trop tard.

— Eh quoi ! vous partez déjà ? Ne pouvez-vous pas attendre le retour de ma mère ?

— Impossible, chère Marie, malgré tout l'intérêt que nous éprouvons pour le jeune persécuté.

— Oh ! la méchante Pauline !

— Tu m'appelles méchante ! Il faut venir m'embrasser.

Marie en souriant baisa Pauline au front, elle reconduisit les deux sœurs jusque sur le palier; puis elle rentra toute rêveuse et alla s'appuyer sur le bord de la fenêtre de sa chambre. La nuit était venue; l'air était calme et transparent, et le ciel, d'une pureté infinie, se parait de sa splendide couronne d'étoiles. C'était une belle soirée d'été.

La pensée de la jeune fille avait quitté sa frêle enveloppe; elle était devant l'immensité et semblait entièrement détachée du milieu qui l'entourait. Je ne sais où le rêve l'avait conduite; mais son visage respirait la sérénité, et deux larmes semblaient suspendues comme deux perles au bord de ses longs cils.

Cependant un jeune homme venait d'entrer dans la chambre de M^{lle} Charrier; il avait trouvé la porte ouverte et s'était approché à pas lents de la fenêtre où Marie était accoudée; mais il s'était arrêté à quelques pas d'elle, pour respecter la rêverie dans laquelle elle paraissait plongée. Il était là depuis quelques instants, muet, retenant son souffle et admirant la gracieuse attitude de la jeune fille, lorsqu'elle laissa échapper ces mots lentement, le regard toujours attaché sur le ciel :

— Oui, cela est beau; ces étoiles me semblent des mondes; une voix intérieure me raconte des merveilles à leur sujet; mais mon intelligence s'abîme dans la contemplation de ces lumières célestes, et seule je ne saurais sonder les profondeurs infinies où Dieu les a placées.

— Seule! Voulez-vous, mademoiselle, accueillir un profane, disposé à s'égarer avec vous au sein de ces mondes mystérieux?

— Monsieur Bignon!

— Moi-même. Et je vous prie de me pardonner, si je trouble vos méditations.

— Non, vous ne me troublez point. Je m'oubliais; je faisais un rêve, et vous me réveillez.

— Vous pleurez!

— Je ne sais; il y a des larmes qui sont douces et dont le cœur se sent soulagé.

— Vous ne devez pas connaître celles qui oppressent et remplissent le sein de sanglots?

— Qui sait!

— Ah! mademoiselle Marie! voilà un mot qui me fait regretter de vous avoir enlevé à votre ciel. Voulez-vous y retourner?

— Si vous le permettez, nous resterons sur la terre, quoiqu'elle soit le séjour des larmes.

— Eh quoi! bonne comme vous êtes, adorée d'une mère pieuse, entourée d'amies qui vous aiment, n'avez-vous pas tout ce qu'il faut pour être heureuse? Combien de gens, en apparence plus favorisés, voudraient posséder tous ces avantages.

— Vous avez raison. Que vous ai-je dit? Je n'y pensais vraiment pas; c'est de l'enfantillage, et je ne sais si j'ai bien pesé les mots qui me sont échappés.

— J'ai eu tort de vous interroger, car je n'ai aucun droit à votre confiance: vous ne savez pas qui je suis. Veuillez me pardonner, en faveur de l'intérêt que vous m'avez inspiré.

— Vous pardonner! Avez-vous commis quelque méfait dont je ne me fusse pas rendu compte?

— Ne suis-je pas un inconnu pour vous, et, en entrant dans votre pensée, comme je viens de le faire, n'ai-je pas été indiscret? n'ai-je pas montré trop de hardiesse?

— Trop de hardiesse? Non. Un inconnu? Vous le serez tant que vous le voudrez, au degré que vous jugerez bon, sans que nous y trouvions à redire.

— Eh bien, je ne veux pas l'être plus longtemps, si vous êtes disposée à m'écouter.

— Je n'ai aucune raison pour ne pas le faire, et j'écouterai avec intérêt ce qu'il vous plaira de me confier.

— Alors écoutez-moi, puisque vous le voulez bien.

Alfred s'assit près de Marie, dans l'embrasure de la fenêtre; il se recueillit un instant, et, à la douce clarté de la nuit étoilée, il poursuivit ainsi :

— « Mon père était un négociant aisé de cette ville. Il n'y a pas

longtemps encore, je voyais le monde ; et vous savez que je vis dans l'isolement le plus complet. A l'âge de dix-huit ans, j'allais entreprendre un voyage en Europe et dans nos colonies de l'Inde et des Antilles, au retour duquel je devais succéder à mon père et épouser la fille d'un riche banquier, lorsque de grands malheurs fondirent sur notre maison et causèrent notre ruine. Mon père, dans un moment de désespoir, quitta subitement la France ; et ma mère, la meilleure des mères, faillit devenir folle de douleur. J'avais une jeune sœur de quinze ans, qui était en pension.

« Vous dirai-je ce que je souffris alors ? J'étais jeune, sans expérience, et j'avais l'esprit malade ; il me semblait que mes premiers amis avaient quelque peine à m'accorder un salut, que l'on me fuyait, que l'on s'entretenait tout bas à mon approche. Que d'amères réflexions je fis alors sur les relations du monde, sur les folles promesses d'une amitié éternelle !

« Je n'osais pas aller voir la famille de ma fiancée ; je craignais de me trouver en présence de la jeune fille, et je voulais nous épargner de l'embarras à tous les deux.

« Ai-je bien fait ? Je n'oserais l'affirmer. La loyauté du père est proverbiale en cette ville ; son affection pour moi ne s'était jamais démentie ; et si j'avais fait une démarche près de lui, il m'eût sans aucun doute procuré un emploi à ma convenance. Retenu par une fausse honte, je trouvai des raisons pour ne pas faire cette démarche, et, ne pouvant pas rester inactif, je résolus de m'embarquer.

« C'est alors que je rencontrai le capitaine Baujeu, qui m'admit en qualité de lieutenant à bord de son trois-mâts : c'était un parfait officier de marine, brusque, mais bon, intrépide, mais prudent ; il avait connu mon père et il fut excellent pour moi ; grâce à lui, mon nouvel état ne me fut point pénible.

« En quittant pour la première fois les deux seuls êtres que j'aimasse encore, ma mère et ma sœur, j'éprouvai un vif serrement de cœur ; après deux jours de mer, j'étais malade, énervé, sans désir, et la mort m'eût alors trouvé insensible ; mais le capitaine

m'ayant fait honte de ma faiblesse, je repris bien vite courage et me trouvai bientôt à la hauteur de ma nouvelle situation.

« Je fis un voyage aux Indes, et, après une absence de dix-huit mois, j'arrivai pour voir mourir ma mère : le chagrin avait empoisonné sa vie. Je laissai ma sœur à la pension, et j'entrepris un second voyage ; celui-ci ne dura qu'un an. Mon premier soin, au retour, fut de courir à la pension pour y embrasser ma sœur... Dois-je vous le dire ? Elle n'y était plus : séduite par les flatteries et le beau visage d'un homme indélicat, elle avait fui avec lui !... »

Ici Alfred s'arrêta, en s'efforçant de retenir une larme qui brillait dans ses yeux. Marie le regardait avec intérêt. Lorsque son émotion fut calmée, il continua :

« Voilà bien des malheurs à mon âge ! Ne vous étonnez pas si leur souvenir m'est toujours amer, quoique plusieurs années aient depuis passé sur mon front. En recevant ce dernier coup, je restai stupéfait ; je ne saisis pas d'abord ce que me disait la maîtresse de pension, et lorsque je parvins à comprendre, aucune plainte ne s'échappa de mes lèvres. Les désastres arrivés à mon père, sa subite disparition, la souffrance et la mort de ma mère, avaient déjà habitué mon cœur à la peine.

« Vous parlerai-je d'un voyage commencé vers le Levant ? d'une relâche à Carthagène, où je fus laissé mourant dans une maison de braves gens ? des soins intelligents d'une Espagnole qui me sauva la vie ? C'est à mon retour d'Espagne, où je laissai des amis dont l'affection m'avait profondément touché, que je pris du service dans la marine de l'Etat ; j'y restai trois ans. Mon service fini, il y a trois mois, je vins demeurer ici. Vous savez le reste, mademoiselle. »

Lorsqu'il eut fini son récit, que la jeune fille avait écouté avec un vif intérêt, elle lui demanda si, depuis la disparition de sa sœur, il n'en avait reçu aucune nouvelle.

— Aucune, répondit-il ; mais il est vrai que, pendant mes voyages, je n'eus d'autres domiciles que mes navires ; si ma sœur m'a écrit, ses lettres ne me sont pas parvenues. Quant à mon père, je le crois à Madagascar, en voie de reconstituer sa fortune. Dans le

dernier temps de mon service, j'ai fait la connaissance d'un matelot récemment embarqué à bord de mon vaisseau ; quelques mois plus tôt, il était à Tamatave, et il y avait entendu parler d'un M. Bignon, qui avait obtenu un certain monopole de la reine Ranavalo et faisait un commerce important avec les Iles. Ce M. Bignon doit être mon père. Je le saurai bientôt : un de mes amis, qui vient de partir pour la Réunion, doit faire des démarches pour connaître la vérité.

II. — Deux amis.

Le lendemain, un des derniers jours du mois d'août, au moment où M. Bignon descendait les marches de l'école de navigation, ses yeux s'arrêtèrent sur un jeune homme qui allait et venait dans la rue de Flandres ; le jeune homme ayant tourné la tête du côté d'Alfred, leurs regards se rencontrèrent ; ils se reconnurent et se précipitèrent, avec des démonstrations de joie, dans les bras l'un de l'autre.

— C'est toi, Paul ? Comment es-tu ici ?

— Je t'attendais.

— Tu m'attendais ?

— Oui.

— Et qui donc t'a appris que tu devais me trouver ici ?

— Tu as la mémoire bien courte, mon ami : c'est toi-même.

Lorsque nous quittâmes le service de l'Etat, ne m'annonças-tu pas ton intention de suivre les cours de navigation ?

— Oui.

— Eh bien, j'arrive à Nantes ; ma première pensée est pour toi ; ne sachant ton adresse, je viens te demander ici, où j'étais sûr de te rencontrer. Le concierge de l'école m'ayant appris que tu étais en classe, j'attendais.

— D'où viens-tu, mon ami ?

— Des Antilles.

— Que comptes-tu faire ici ?

— Je viens te demander conseil, mon sage mentor.

— As-tu renoncé à ces plaisirs dont je t'ai vu si friand ?

— Tu seras satisfait. Le désir de revoir mon père...

— Tu n'as pas encore vu ta famille ?

— Non. J'y veux rentrer par un coup d'éclat.

— Bien, mon ami. Parle.

— Est-il trop tard pour commencer les cours de navigation ?

— Est-ce de toi qu'il s'agit ?

— Et de qui donc ?

— Ton coup d'éclat sera modeste ; toutefois ton projet me ravit. Les cours sont avancés ; mais tu as fait de bonnes études, et tu seras sans peine, avant deux mois, à la hauteur des meilleurs candidats.

— Alors tu approuves ma détermination ?

— Je l'aurais conseillée. Où es-tu descendu ?

— Je suis second capitaine du *Neptune*, à quai depuis hier ; ma chambre est encore à bord ; demain je serai libre.

— C'est parfait. Il est nécessaire que tu te rapproches de moi, car je veux t'aider.

— Voilà qui est conforme à mes désirs. Où demeures-tu ?

— Suis-moi, tu le sauras. Si la maison te plaît, je te céderai une de mes deux chambres.

— Merci ; j'accepte, les yeux fermés.

— Tu me fais plaisir. Mais commence par me faire une promesse : plus de folies, n'est-ce pas ?

— Tu verras. J'aurai une conduite modèle ; tu seras émerveillé de ma sagesse et de mon travail.

— J'en serai bien heureux ! Allons chez moi.

Paul Delorme était le fils d'un armateur de Saint-Malo. Après avoir eu d'assez beaux succès au collège, il s'était embarqué, à seize ans, pour Calcutta, en qualité de pilotin, à bord d'un trois-mâts qui appartenait à son père. Sans penchant bien marqué, mais facile à entraîner, Paul avait contracté peu à peu, dans ce voyage, les habitudes du matelot. Sa carrière de plaisirs avait commencé à Calcutta ; il y avait pris goût, et là les conseils paternels étaient

sortis de sa mémoire. Le navire revint en France, à Marseille ; mais pendant la traversée, la tempête avait fortement endommagé sa coque et son gréement ; on dut le démolir. Paul dépensa gaiement, à Marseille, l'argent gagné dans le cours du voyage, et le capitaine partit sans pouvoir emmener son protégé.

Après quelques semaines de dissipation, Paul avait la bourse vide et le cœur désenchanté ; il ne lui restait aucune ressource pour retourner à Saint-Malo. Il s'embarqua sur un brick et fit, comme novice, quelques voyages aux Antilles. A vingt ans, il prit du service à bord du vaisseau *l'Océan*, où il rencontra Alfred Bignon. Un accident arrivé à ce dernier, peu de temps après cette rencontre, fut la cause de l'intimité qui s'établit entre eux et ne cessa de grandir.

Le vaisseau louvoyait à la hauteur des îles Baléares, en s'inclinant sous la violence du vent et se balançant au mouvement précipité des vagues. La grande voile venait d'être carguée ; Delorme et Bignon, au rang des gabiers, prenaient un ris dans le grand hunier, perchés côte à côte sur la vergue. Soit par un de ces changements imprévus de la brise, soit par une imprudence du timonier qui fit lofer un peu trop le vaisseau, les voiles relinguèrent et frappèrent avec force le marchepied sur lequel s'appuyait Alfred ; tout à coup cet appui lui manque, il chancelle et cherche à se retenir des mains à la voile du hunier ; ses mains glissent, la toile lui échappe, il tombe ; mais, ô bonheur ! il est arrêté par la grande voile qui s'agitait sur ses cargues et qui l'enveloppa de ses plis. Le roulis devait infailliblement l'en chasser et le rejeter à la mer ou sur le pont ; là, il disparaissait dans le gouffre ; ici, il se brisait la tête. Témoin de la chute de son camarade, Paul, prompt comme l'éclair, se saisit d'un cordage fixé dans la hune, il s'y attache rapidement et, au risque d'être écrasé, il descend dans la grande voile où il s'empare vivement d'Alfred ; puis avec le cordage salutaire, tous les deux peuvent remonter dans la hune, aux applaudissements de l'équipage.

Alfred pressa son libérateur dans ses bras et, à partir de ce jour, lui voua une amitié sans bornes.

M. Bignon avait un caractère hésitant dans les choses douteuses ; mais il avait de la décision dans celles qui exigent une prompt solution, et sa volonté était tenace, quand il était sûr que quelque bien pouvait en résulter ; seulement il avait appris à la voile à propos, pour ne pas paraître l'imposer, car il savait qu'une volonté qu'on impose est rarement bien acceptée. Il eut bientôt deviné tout ce qu'il y avait de généreux dans le cœur sans souci de son nouveau camarade. Il prit sans peine, avec le temps, de l'ascendant sur cette nature molle et facile à conduire ; il s'en fit écouter, et il put faire à propos des réprimandes qui portèrent leurs fruits. Paul répondait quelquefois : — Que veux-tu ? je sais que j'ai tort ; mais c'est plus fort que moi, et je me sens entraîné malgré moi. — Néanmoins, il comprenait toute la valeur des conseils de son ami ; et, si ces conseils ne purent le guérir complètement, ils contribuèrent du moins à le mettre en garde contre le mal, et lui fournirent des armes pour y résister.

Son service fini à bord de *l'Océan*, M. Delorme entreprit un voyage aux Antilles, et il était de retour à Nantes depuis la veille, lorsqu'il y fit la rencontre de M. Bignon.

Le lendemain de cette rencontre, Paul prenait possession d'une des chambres d'Alfred, et le surlendemain, il faisait partie de la famille qui se réunissait le soir chez M^{me} Charrier.

Avec l'aide d'Alfred, il ne lui avait pas fallu de longues leçons pour s'élever à la hauteur des candidats ordinaires. Les deux jeunes gens travaillaient avec ardeur et employaient leur temps à merveille.

Un mois s'était écoulé depuis la réunion des deux amis. L'automne, qui venait de commencer, s'annonçait sous de charmants auspices ; le ciel était sans nuage et la température avait une grande douceur. Un soir, les deux marins proposèrent aux deux jeunes filles de faire, le dimanche suivant, une partie de plaisir en canot sur la Loire, et d'aller dîner dans une île du fleuve. Pauline et Marie n'avaient jamais mis le pied sur une barque, et elles en avaient eu maintes fois le désir. Ce fut donc avec une joie très vive,

M^{me} Charrier ayant donné son consentement et Reine devant les accompagner, qu'elles accueillirent le projet de promenade sur le grand fleuve. Le dimanche venu, Marie était levée avant le soleil, et, à l'heure convenue, les jeunes gens se trouvèrent ensemble sur le palier.

A leur sortie de la maison, le jour était à peine commencé ; un jeune homme passa près d'eux et il n'en fut pas remarqué. L'étonnement se peignit sur son visage.

— Marie ! se dit-il, Marie !... Pauline, je comprendrais encore ; mais Marie, que je croyais si sage et si bien élevée ! Je ne saurais m'expliquer leur présence en compagnie de ces deux jeunes gens. Où vont-ils ? M^{me} Charrier me cacherait-elle quelque chose ? Que s'est-il donc passé pendant mon absence ?

Après quelques minutes de marche, les jeunes gens entrèrent dans l'église Saint-Louis, aujourd'hui disparue, où ils entendirent une messe basse ; l'inconnu y entra derrière eux, et, après la messe, il les suivit jusqu'à leur canot, qui était amarré au quai de la Fosse ; il les vit s'embarquer, prendre le large et hisser la voile blanche ; mais l'île Lemaire les cacha bientôt à sa vue.

Ce jeune homme était le fils d'une amie de M^{me} Charrier ; il s'appelait Pierre Lefort, et était arrivé la veille d'un voyage entrepris dans le Midi, pour le compte d'une maison de commerce. Les deux mères avaient formé le projet d'unir les deux enfants. Lefort aimait Marie, mais il n'avait pu réussir à lui plaire : elle avait le sentiment délicat, et il manquait de distinction ; il avait même, dans le geste et dans la voix, une certaine rudesse qui le rendait peu sympathique. Quoiqu'il se fût efforcé de paraître bon aux yeux de Marie, elle n'avait pu se décider à agréer ses soins.

En ce moment, les vents étaient à l'ouest, c'est-à-dire qu'ils étaient contraires à la marche de l'embarcation ; la brise enflait la voile et faisait légèrement fléchir le canot qui louvoyait est, courant d'une rive à l'autre du fleuve. Au départ, les jeunes filles n'étaient pas trop rassurées ; elles eurent plus d'un frisson en sentant le canot s'incliner, lorsqu'elles voulaient se déplacer ou que la brise

soufflait plus fort ; mais leur frayeur disparut bientôt devant le calme de leurs conducteurs.

La ville fut bientôt dépassée. Les jeunes filles, qui n'avaient jamais été au delà des faubourgs et qui n'avaient vu la campagne que par-dessus les murs ou les haies des chemins, saluèrent avec joie le charmant paysage de Chantenay.

La terre ne paraît jamais plus belle que lorsqu'elle est vue de la vaste mer ou du fleuve aux eaux profondes. De tous les côtés, la Loire baignait le pied des prairies ; au delà des prairies, les champs, animés par les coquettes villas des citadins, étaient entrecoupés de jardins où mûrissaient les derniers fruits de l'année, et ils s'élevaient en amphithéâtre sur les deux rives, comme pour ne rien perdre de l'aspect du fleuve et du passage des vaisseaux. La rive gauche, au delà de laquelle planait un clair soleil, était encore dans l'ombre à cette heure matinale ; mais la rive opposée était inondée de lumière, et ses feuillages aux couleurs variées donnaient un grand charme à la campagne.

Marie était heureuse et souriante ; souvent elle arrêta sur Alfred un regard où le jeune homme pouvait lire sans peine un sentiment de reconnaissance ; Pauline, assise au pied du mât, laissait éclater sa joie à chaque chose nouvelle, et tout était nouveau pour elle ; elle jetait des cris, lorsque la brise faisait soudain pencher la barque, et, aussitôt après, elle riait de sa frayeur.

Le canot qui louvoyait n'allait guère plus vite que le courant. Nos jeunes gens avaient quitté les quais de la ville vers six heures ; à huit heures, ils couraient d'une rive à l'autre entre Indret et la Basse-Indre. Alfred avait jusqu'ici dirigé le canot, et, lorsque la brise fratchissait, il imprimait au gouvernail et à la voile un mouvement qui empêchait l'embarcation de s'incliner, afin de ne point effrayer les jeunes voyageuses. Mais en ce moment, M. Delorme demanda à remplacer son ami au gouvernail. Les jeunes filles n'avaient pas en lui la même confiance qu'en M. Bignon ; aussi interrogèrent-elles ce dernier d'un regard qui voulait dire : Cela est-il prudent ?

— Mon ami sait conduire une barque aussi bien que moi ; je puis donc sans crainte lui céder ma place.

Paul alla prendre la barre du gouvernail, mais en souriant malicieusement :

— Alfred a voulu me flatter, dit-il ; car, je vous en préviens, je suis moins habile que lui dans la direction d'une embarcation.

— Monsieur Bignon, si vous repreniez votre place au gouvernail ? dit Marie.

— Ne voyez-vous pas que je suis calme ! S'il y avait quelque danger, voudrais-je, de gaieté de cœur, vous y exposer ?

La brise soufflait uniformément et tout alla bien pendant quelque temps ; mais bientôt une rafale arriva ; Paul raidit l'écoute et lofa de manière à se rapprocher du vent le plus possible ; la brise emplit la voile ; le canot obéit et s'inclina.

— Ah ! mon Dieu ! nous sommes perdues ! s'écrièrent trois voix.

L'eau effleurait le bord du canot sous le vent.

— Imprudent ! s'écria Alfred.

Paul laissa arriver l'embarcation et dit, d'un ton moitié sérieux, moitié plaisant :

— Pardonnez-moi ; c'est la rafale qui est cause de ce petit incident ; ne m'en veuillez pas ; nous n'avons heureusement éprouvé aucun mal.

Les trois jeunes filles étaient devenues très pâles ; Marie s'était attachée à Alfred, Pauline entourait le mât de ses deux bras, et Reine étreignait de ses mains le bordage du vent.

Le canot avait retrouvé sa position horizontale. A la prière des jeunes filles, Alfred reprit le gouvernail ; Paul alla se placer à l'avant du bateau ; la pâleur un instant resta sur trois visages, puis tout rentra dans l'ordre accoutumé.

On passa peu après devant un petit bourg de la rive droite, qui fut souvent la résidence du dernier duc de Bretagne ; on louvoya pendant quelque temps encore, et l'on alla enfin jeter l'ancre sur la rive gauche, au bord d'une prairie qu'entourait une rangée de peupliers. La voile fut abattue et arrangée en forme de tente ; les

bancs du canot furent transformés en table et en sièges ; et les jeunes gens se mirent en devoir de faire gaiement honneur à un repas frugal.

Rendues curieuses par la vue d'un pays nouveau pour elles, pleines de sécurité devant un beau ciel et des eaux tranquilles, les jeunes filles avaient le désir de continuer le voyage ; elles demandaient à voir les lieux où le fleuve s'unit à l'Océan. Leur désir ne pouvait être réalisé en un jour : le flot qui allait monter, et le vent d'ouest que leur envoyait la mer, devaient les arrêter en chemin. Cependant on remit à la voile, et le jusant leur permit de descendre encore le fleuve ; bientôt on louvoyait au milieu de ces îles à la ceinture de roseaux, que baigne la Loire comme d'immenses navires au repos.

La marée vint arrêter la marche des promeneurs ; l'embarcation vira de bord et tourna sa proue vers la grande ville. Le vent et le flux étaient favorables. Paul reprit le gouvernail et, comme il avait à cœur de passer pour un bon timonier, il gouverna bien, sans faire dévier le canot de la direction qu'il fallait suivre.

EUGÈNE ORIEUX.

(La suite à la prochaine livraison.)

POÉSIE

MICHEL COLOMB

A la fleur du pommier, j'avais pris douze années :
Sur la lande, en sifflant, je gardais mon troupeau ;
Assis sur une roche, avec un vieux couteau
Je taillais dans le buis des têtes mal tournées.

A ce jeu, je trouvais trop courtes les journées.
Un matin, le soleil se levait clair et beau,
Notre recteur me dit : « Viens, quitte le hameau ;
« D'autres seront pâtours : toi, suis tes destinées. »

Le prêtre avait pour frère un maître imagier...
Sous ce guide, de l'art j'ai gravi le sentier :
La Gloire, à mon foyer, veille avec la Fortune ;

Mais quand je songe aux jours où, sous l'ajonc en fleurs,
J'offrais une poupée à mes petites sœurs,
Le bonheur d'aujourd'hui m'attriste et m'importune.

VICTOR BERNARD.

JEUNE FILLE MONDAÏNE

Avec de grands yeux noirs et la bouche vermeille,
Rose est en même temps si blanche qu'à genoux,
Raphaël eût aimé peindre cette merveille ;
Mais la coquette sait tout cela mieux que nous.

Le plaisir est sa loi, le plaisir seul la touche.
Ce qui lui plaît, un jour, un autre lui déplaît,
Et rien ne peut fixer ce charmant oiseau-mouche :
De la coquette enfin c'est le vivant portrait !

L'hiver, elle étincelle, en tous lieux triomphante,
Accompagnée au bal d'un essaim de danseurs,
Au bois de cavaliers. Cependant notre infante
Parmi tant de galants compte peu d'épouseurs !

De la ville, l'été, quand le monde s'envole,
Enfiévrée, on la voit s'envoler avec lui :
Rien ne la peut lasser, et partout la frivole,
En cherchant le plaisir, ne trouve que l'ennui.

Songe-t-elle, au milieu de tant de soins futiles,
Aux pauvres, entassés dans quelque bouge étroit,
Sans pain, ni feu, ni Dieu ? — De ses mains inutiles
A-t-elle réchauffé l'enfant qui meurt de froid ?

Il est vrai qu'à Saint-Roch, manchettes dégagées,
Elle quête parfois pour montrer son beau bras ;
Mais compatir dans l'ombre aux âmes affligées
Est une volupté qu'elle ne connaît pas.

Jusqu'au pied des autels, distraite, elle promène
Avec tous ses atours son sourire moqueur,
Oubliant que la femme, un jour, fût-elle reine !
Aura besoin de Dieu pour consoler son cœur.

Nulle rivale encore au bal ne se révèle ;
Mais vienne le printemps, fleurissent les lilas,
Et les flatteurs, épris d'une beauté nouvelle,
Oublieront à jamais Rose et ses falbalas.

EMILE BOUCHAUD.

LES PAUVRES HONTEUX

I

L'hiver, quand la bise a durci
Le sol où la neige s'amasse,
Qui n'a pas vu, la tête basse,
Un pauvre oiseau, muet, transi,
Les ailes brillantes de givre,
Usant son bec sur le verglas,
Et cherchant et ne trouvant pas
Le grain qui peut le faire vivre ?

Mais qui n'a pas émiété
Du pain au bord de sa fenêtre ?
Qui n'a pas appris à connaître
Les élans de la charité,
En songeant que, dans sa détresse,
L'indigent, sans abri, sans feu,
Doit croire, quand la faim le presse,
Qu'il est abandonné de Dieu ?

II

Oui, l'hiver rend meilleur, l'hiver rend charitable.
Riches, plus les mets fins surchargent votre table,
Plus douce est la chaleur devant votre foyer,
Plus vite votre cœur se laisse apitoyer.
C'est alors que, souvent, par une erreur sincère,
Votre aumône est acquise à la fausse misère.

Ah ! des haillons menteurs, riches, défiez-vous !
 Car les vrais indigents, qu'il faut plaindre entre tous,
 Ce ne sont point ceux-là qui, le soir, par la ville,
 Aux passants attardés tendent une main vile,
 Et, tout déguenillés, traînant un pied boiteux,
 De la mendicité font un trafic honteux !

Les mortels défaillants, pour qui ma voix s'élève,
 Sont ceux que le destin a frappés de son glaive,
 Ceux pour qui la fortune eut d'éclatants revers,
 Nécessiteux, livrés aux rigueurs des hivers : —
 Femmes aux chastes mœurs que l'hymen a trompées,
 Dont les superbes dots, follement dissipées,
 Ont d'indignes époux défrayé les amours ;
 Marchands, banquiers, rêvant le calme des vieux jours,
 Qu'ensemble ont dépouillés ces forbans du commerce,
 A qui les chevaux fins et les tapis de Perse
 Ne coûtent qu'un bilan dressé de par la loi ;
 Hommes publics, frustrés d'un noble et haut emploi ;
 Orphelins expiant les fautes paternelles ;
 Courageux champions de causes solennelles,
 Qui, proscrits, n'ont sauvé qu'une épée — et l'honneur !
 Tous assis, dès l'enfance, au banquet du bonheur,
 Tous tombés, sans espoir, du char de l'opulence ;
 Indigents qui de pleurs s'abreuvent en silence,
 Et, pour vous implorer, par un fatal orgueil,
 De leurs tristes réduits n'osent franchir le seuil !

Eux qui, l'hiver, nouaient sur leur frileuse épaule
 La martre zibeline ou le renard du pôle,
 Ils n'ont, pour la voiler, qu'une bure en lambeaux !
 Jadis, dans leurs salons aux radieux flambeaux,
 Délivrés de la nuit et de sa froide haleine,
 Ils trouvaient du plaisir la coupe toujours pleine,
 Caressés, encensés par des amis nombreux : —

Nous avons tant d'amis quand nous sommes heureux ! —
 Maintenant, sous le toit que leur misère habite,
 Et que, seule, en secret, la charité visite,
 Ces parias n'ont plus, pour braver les frimas,
 Leur paresseuse alcôve aux rideaux de damas ;
 Ils ne s'endorment plus, le sourire à la bouche ;
 Ils veillent, demi-nus, sur leur fiévreuse couche ;
 Et, pour compagne, ils voient à leur chevet s'asseoir
 La faim, — l'horrible faim, mère du désespoir !

III

O vous, riches, à qui tout sourit, tout abonde,
 A vos frères en pleurs songez, heureux du monde !
 Des lugubres logis franchissez les degrés ;
 Montez ! Des indigents affrontez la mansarde ;
 Allez ! allez ! Dieu vous regarde ;
 Hâtez-vous, vos pas sont sacrés !

De leurs malheurs, surtout, ne scrutez pas les causes,
 Ne leur reprochez pas l'abus des folles choses,
 Leurs hôtels, leurs villas aux fastueux décors ;
 Portez-leur, sur leurs maux versant un pur dictame,
 L'espoir qui rend la vie à l'âme,
 Le pain qui rend la vie au corps !

IV

Aux pauvres, nous aussi, portons notre humble offrande :
 Ah ! qu'elle soit de cuivre ou d'or, petite ou grande,
 Dans le livre éternel, écrite en traits de feu,
 Elle est enregistrée au pied du divin trône ;
 L'intention, là-haut, fait le poids de l'aumône ;
 C'est la moindre souvent qui plaît le plus à Dieu !

HIPPOLYTE MINIER.

L'HUMANITÉ DU GÉNÉRAL DE COUËTUS

III

Si l'histoire doit s'attacher de préférence aux grandes questions sociales, aux institutions qui régissent les peuples, aux événements qui ont fait la force ou la faiblesse des nations, aux hommes qui en furent la gloire ou le fléau, elle ne doit point se désintéresser des actes particuliers, quand ils ont fait honneur à ceux qui les ont accomplis, quand aussi ils ont été à l'honneur de l'humanité. S'il en était autrement, si l'histoire les passait complètement sous silence, leur souvenir disparaîtrait avec ceux qui toute leur vie ont gardé la mémoire du cœur, et les descendants de modestes héros ignoreraient souvent eux-mêmes les nobles exemples que leur ont légués leurs aïeux.

Je n'en connais pas de plus touchant que celui dont je vais reproduire le récit; il m'a été fait bien des fois par M. Victor Cormier, d'Aizenay, qui l'interrompait souvent par des larmes dont je ne pouvais me défendre moi-même.

« J'avais quatorze ans, me disait M. Cormier, et je faisais mes études au collège de Thouars, quand éclata la guerre de la Vendée. Comme l'insurrection s'étendait dans tout le bocage et que la ville de Thouars était menacée, le principal du collège se vit dans la nécessité de licencier ses élèves, sans pouvoir leur offrir des moyens de transport pour les conduire chez leurs parents, sans pouvoir les mettre à l'abri du danger qui les menaçait sur la

« voie qu'ils avaient à parcourir. Me voilà donc cherchant à pied ma route, à travers champs et chemins creux, me déroband autant que je le pouvais à tous les regards. Mes précautions furent vaines, une patrouille m'arrêta dans les environs de Vieille-vigne, et je fus conduit devant l'état-major, qui se trouvait dans ce bourg. La guerre de la Vendée était une guerre d'extermination dans laquelle le sentiment de la vengeance emportait trop souvent sur celui de la pitié. Apprenant mon nom, et sachant bien que les membres de ma famille étaient dans les rangs de ses ennemis, le général Charette donna l'ordre de me fusiller sur le champ. Heureusement que la scène se passait en présence du général de Couëtus. « Ah ! général, s'écria celui-ci en s'adressant à Charette, ne ternissons pas la gloire de la journée d'hier, — la veille les Vendéens avaient obtenu un avantage sur les troupes républicaines — confiez-moi cet enfant, je l'aurai toujours à mes côtés, et il combattra avec nous. » Charette céda, et je fus sauvé. Au milieu des vociférations et des menaces d'une foule furieuse, une pauvre femme, touchée aussi de compassion, et devinant, à la pâleur de mon visage, que je souffrais de la faim, se glissa jusqu'à moi, et me mit dans la main un morceau de pain sous lequel elle avait caché du beurre. « Pendant toute la guerre de la Vendée je ne quittai pas une heure le général de Couëtus; il veilla sur moi comme si j'avais été son fils, et il me rendit témoin de bien d'autres traits d'humanité que celui auquel je devais la vie.

« Il vint un jour où, les royalistes écrasés de tous côtés, le général de Couëtus comprit que la guerre touchait à sa fin et que la lutte ne pouvait pas se poursuivre plus longtemps. — Mon enfant, me dit-il, tout est fini pour nous, il faut que tu retournes chez ton père; je vais t'en faciliter les moyens. — Général, lui répondis-je, venez aussi, ma famille sera heureuse de faire pour vous ce que vous avez fait pour moi. — Oh ! que dis-tu là ! Mon devoir et mon honneur me font une loi de ne pas me dérober au sort qui m'attend. »

Le traité de la Jaunais, signé peu de temps après, semblait pourtant devoir rassurer les esprits et rendre aux douceurs du foyer domestique ceux que la mort avait épargnés. Cette illusion fut, hélas ! de courte durée. La paix n'était qu'une suspension d'armes, qui fut bientôt rompue. L'attaque de Charette contre les colonnes républicaines n'ayant pas eu de succès, il lui fallut chercher une retraite au milieu des bois. Le général de Couëtus fut arrêté et traduit devant un conseil de guerre.

Loin d'être inexorables, les juges qui le connaissaient ne demandaient pas mieux que de rendre à la liberté le prisonnier dont ils connaissaient la belle conduite. Aussi, dans cette intention, le président lui dictait-il en quelque sorte les réponses qu'il devait faire. — Vous n'étiez pas à l'attaque de Charette ? lui disait-il. — Pardon, répondait le général, je m'y trouvais. — Mais ce n'est pas de votre plein gré que vous avez pris les armes ? vous y avez été forcé ? — Pardon encore, je n'ai subi aucune contrainte, je n'ai fait qu'obéir au sentiment du devoir. — L'interrogatoire se termina par cette réponse, que la famille a prise pour devise : « Je ne rachèterai pas ma vie par un mensonge. »

Ainsi en avait-il fait pour toutes les autres questions. Après cela, un verdict d'acquiescement était impossible ; la sentence de mort fut prononcée.

Le lendemain le général de Couëtus tombait sous les balles du peloton d'exécution, aussi glorieusement qu'il fût tombé sur le champ de bataille.

• C. M.

LETRES INÉDITES DES BÉNÉDICTINS BRETONS

RELATIVES AU

RECUEIL DES HISTORIENS DE FRANCE

Tout le monde connaît ce grand et admirable édifice élevé par l'érudition française à l'histoire nationale, commencé par la Congrégation de Saint-Maur, continué par l'Institut jusqu'au XXII^e volume in-folio : le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*.

Ce qu'on sait moins, c'est que le plan, le premier projet, la première idée de ce grand *Recueil* appartient à deux Bretons, dom Audren et dom Briant. L'initiative vint du premier ; M. Léopold Delisle, dans sa belle histoire du *Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque nationale*, a publié le plan émané de lui. Mais dom Audren voulut prendre dès l'origine (1711) les conseils de dom Briant, dont il avait éprouvé la science et l'esprit critique dans les travaux de l'histoire de Bretagne.

Les deux premières lettres que nous publions ci-dessous (1711 et 1712), aujourd'hui dépourvues de suscription, furent certainement écrites par dom Denys Briant à dom Maur Audren.

Les six autres sont de celui-ci. La troisième (1712) est

adressée au *Padre della Strada*, probablement dom Charles de la Rue, mentionné dans l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur* (p. 171). Les cinq dernières, écrites à dom Bernard de Montfaucon, l'illustre auteur des *Monuments de la Monarchie française*, ont un grand intérêt. Les nos 4 et 5 (1717) font connaître la part considérable prise par Montfaucon à la préparation du *Recueil des historiens de France*, sur l'initiative et avec le concours de dom Audren. Les trois autres montrent la vive amitié qui unissait ces deux savants hommes.

A. DE LA B.

1.

DOM DENYS BRIANT A DOM MAUR AUDREN¹.

(Le Mans, 24 décembre 1711).

Benedicite.

Mon Reverend Pere, je suis tres obligé à V. R. de l'honneur qu'elle me fait de me communiquer ses projets; mais je ne doy pas penser que mes reflexions lui doivent être d'aucun usage: C'est à Paris et à Saint-Germain même que se trouvent les arbitres des sciences et la plénitude de l'érudition. Cependant c'est à moy de vous obéir.

Rien n'est plus nécessaire qu'une *Géographie ancienne des Gaules* qui soit mieux entendue et plus complete que ce que nous en avons, et je ne voy de meilleur plan à prendre que celui que vous marquez.

On pourroit donner d'abord les auteurs originaux :

1° La description des Gaules qui est au commencement de Jules Cesar.
2° Strabon, sçavoir : la description generale des Gaules au livre 2, et la particulière au livre 4. Je voudrois ajouter aux notes de Xilander et de Causaubon qui corrigent le texte d'autres notes courtes qui markeroient les erreurs de l'auteur et renvoyeroient au supplément de la Notice.

3° De l'itineraire d'Antonin et des Tables de Putinger ce qui convient, avec les explications choisies telles qu'on les peut donner et marquant les mots inconnus qui n'entreroient point au supplément de la Notice.

¹ Bibliothèque nationale, ms. fr., n° 25537 (anciennement, Blancs-Manteaux, vol. 77 A), f. 98.

4° Pline, livre 4, ch. 17. 18. 19, avec quelques notes literales pour rectifier le texte par comparaison aux autres auteurs.

5° Pomponius Mela, liv. 3, pareillement avec les notes literales choisies de Vossius, Gronovius, Vadianus, etc.

6° Ptolémée, livre 2, chapitre 7. 8. 9. 10; et comme il est rempli d'une infinité de positions contraires à la verité et peu exactes, il les faudroit marquer par des notes courtes qui renvoyeroient au supplément de la Notice pour ne pas dire une chose plusieurs fois. Il y faut joindre les tables d'Agathus Dæmon, au desir de l'auteur, sans correction, pour mettre son plan devant les yeux du lecteur.

7° Les Notices des Gaules sous l'Empire Romain, et s'il y a quelque autre morceau des anciens à ajouter. Je ne say si ceux de l'Anonyme de Ravenne mériteroient d'y avoir place.

Le Géographe de Nubie, qui écrivoit il y a environ 500 ans.

Je voudrois ensuite donner une carte des Gaules selon la division de J. Cæsar, où tous les peuples dont il fait mention seroient placez conformément aux corrections qui se feront; et une 2^e carte des Gaules sous l'Empire Romain depuis la division d'Auguste, où tous les peuples et les villes qui se trouvent dans les auteurs cy-dessus auroient leur veritable situation, selon les plus probables conjectures.

Depuis que les François se furent rendus maîtres des Gaules, les distinctions de peuples ne se remarquerent presque plus que par le terrain des Eveschez, chaque peuple aiant eu son Evêque ou étant demeuré uni à l'Evesché dont il avoit reçu la foy. C'est pourquoy on pourroit donner une carte qui representeroit la France depuis le VI^e jusqu'au IX^e siècle par les anciens Eveschez, sans marquer les nouveaux. On y en pourroit ajouter une autre qui contiendroit l'empire de Charlemagne, pour servir à l'histoire de son temps. (Celle de Bertius serviroit.)

Enfin, dans le dixième siècle tout le royaume de France aiant été demembré en comtez, il en faudroit donner un état et une carte, comme ces comtez étoient dans leur origine, et on en ajouteroit une moderne par les provinces et les gouvernements, et de particulières, si on vouloit, avec un état des présidiaux, barres royales de chaque province, etc.

Pour venir au supplément de la Notice des Gaules, qui est le principal ouvrage, après avoir donné celle de M. de Valois comme elle est, je voudrois mettre en un corps séparé 1° les additions et corrections sur chaque article avec les renvoys; 2° tous les peuples et toutes les villes de France marquées dans les anciens, et rapporter ce qu'on en trouve dans Cæsar et les autres historiens avec des citations exactes, et établir leur situation, sans oublier les vestiges qui en peuvent rester et jusqu'à quel temps il en est fait mention, et enfin ajouter celles qui subsistent

aujourd'hui, et en quel temps, par qui, comment elles ont commencé, autant que cela se peut. Il ne s'en faudroit pas rapporter à Baudran, dont les conjectures ne sont pas toujours également heureuses, et il ne faudroit oublier aucun des livres marquez dans les historiens au dessus du 13^e siècle.

Je serois assez au fait à l'égard de la Bretagne et du Maine, et je pourrois donner sur ces deux provinces des conjectures et, comme je croy, des découvertes qui ne seroient peut-être pas trouvées tout à fait meprisables, si elles venoient d'un autre que de moy.

Quant aux discussions particulières qu'on a faites sur certains lieux, j'en connois peu qui méritent d'être réimprimées tout de leur long. C'est pourquoy ce seroit assez, à mon avis, de profiter de ce qu'il peut y avoir de bon en les citant où besoin est, et l'établir à sa place dans le supplément de la Notice. Je fais le même jugement de presque toutes les notes, explications et commentaires des nouveaux auteurs.

Voilà, mon Reverend Père, ce qui m'est venu à l'esprit touchant votre projet de la *Géographie de la France*. Le plan des *Historiens françois* sera plus étendu et merite un plus long examen, aussi bien que les autres recherches dont vous me faites l'honneur de me parler. Je vous enverrai à vos étrennes mes petites reflexions là dessus. Je souhaite que Votre Reverence ait assez de santé et de vie pour en procurer l'entière execution. La chose est digne de vous, mais elle demande bien du travail et bien du temps. Je vous souhaite par avance une année heureuse, et je prie Dieu de tout mon cœur de la vous acorder. Je suis toujours, avec toute la soumission et la reconnaissance possible, mon Reverend Père, votre très humble serviteur et très obeissant religieux,

F. DENIS BRIANT M. B.

A Saint-Vincent, le 24 decembre 1711.

Après Charlemagne il faudroit donner les cartes du partage des enfants de Louis le Débonnaire avec les subdivisions, comme par exemple du royaume d'Arles; enfin, le royaume tel qu'il a été occupé par Hugues Capet, avec les grands fiefs, duchés, pairies.

2.

LE MÊME AU MÊME ¹.

(Le Mans, 24 janvier 1712).

Benedicite.

Mon Reverend Père, je vous envoie une copie de ma troisième lettre

¹ Biblioth. Nat., ms. fr., n° 25537, f. 102.

sur la critique de M. de Vertot et des observations qui la precedoient. J'ay remarqué une faute dans ma deuxième lettre, où je pense avoir écrit : « Mathilde, *sœur* de Henry I^{er}, » au lieu de *filie*. Il faudroit aussi, dans la *Géographie Gauloise*, deux cartes des Gaules sous les Romains, l'une suivant la division d'Auguste, l'autre suivant celle qui se fist depuis, comme Samson l'a donnée.

Pour le plan des *Historiens des Gaules ou de France*, V. R. a fort bien remarqué que des extraits de tous les historiens romains qui parlent des Gaules nous meneroient bien loin. Le premier seroit Jules César, qui est assez imprimé. Toutes les expeditions des Empereurs dans les Gaules contre les courses et les entreprises des Germains regardent plus directement l'histoire Romaine que celle des Gaules, où ils n'ont pas fait de changement. Cependant il s'y trouve bien des faits qui illustrent l'histoire des Gaules, comme les lieux que les Empereurs ont honoré de leur résidence, où ils se sont elevez ou fortifiez contre leurs compétiteurs, où se sont données des batailles considerables, etc. Ce qu'il y a de plus considerable, ce sont les colonies des anciens Gaulois et celles que les Romains ont envoyé dans les Gaules, quelques révoltes des Gaules, les ravages d'Attila et enfin l'entrée des Goths, des Bourguignons, des Francs, etc., qui ont eu plus de suite. Mais, à vrai dire, toutes ces pièces, tirées de differents auteurs, seroient fort decousues, et il ne seroit pas aisé de bien faire ces extraits sans être trop long, ou sans laisser quelque chose à désirer. C'est pourquoy je ne sçay si on n'auroit point mieux une histoire précise des Gaules où l'on feroit entrer tous ces originaux en propres termes, et ainsi on leur donneroit un ordre à faire plaisir. Le P. Lacari y pourroit être d'un grand secours.

V. R. ne me dit point si elle auroit dessein de toucher l'histoire des Francs avant leur établissement dans les Gaules. Il y a un monsieur à Paris, ami d'un de mes amis, qui a ramassé un grand nombre de leurs roys avant ce temps là, tiré des meilleurs auteurs, qu'il cite avec de savantes notes. Il y a aussi un morceau au commencement du Gregoire de Tours du P. Ruinart, qui a son mérite; il est de M. Bluteau, quoiqu'il son nom n'y soit pas.

Pour les historiens François, ceux de Duchesne, auxquels on adjoueroit ce qui se trouve dans la *Bibliothèque* du P. Labbe, le *Spicilege*, les *Analectes*, les *Miscellanées*, des preuves choisies des histoires particulières, etc. Tout cela demanderoit une révision exacte, et toutes les pièces n'étant pas également bonnes et exemptes d'erreur, il faudroit de brèves notes qui renveroient aux autres auteurs par lesquels on les doit corriger. Par exemple, les *Annales* de Metz se doivent redresser par celles de Saint-Bertin, etc.

Il faudroit ajouter les chartes qu'on a de nos roys, j'entends celles qui portent coup pour l'histoire. Par exemple, celle de la fondation de l'abbaye de Saint-Calais, à qui on n'a pas fait assez d'honneur, montre que le Maine a toujours été du partage de Childebert, contre plusieurs de nos historiens françois.

Pour les légendes, c'est communément une si mauvaise marchandise, qu'il en faudroit faire un bon choix et n'en prendre que ce qui convient, avec des notes courtes qui en montreroient la valeur.

Les historiens Normans donneront de la peine. On ne les peut omettre, parce que tout le monde les a suivi et qu'il y a un grand nombre de bonnes choses dans Guillaume de Jumiége, Orderic, etc., qui ne se trouvent point ailleurs. Et on est obligé de donner jusqu'à Dudon même, qui nest qu'une mauvaise fable, afin qu'on en puisse juger, mais on le doit qualifier en notant ses principales extravagances, et marquer en peu de mots et en general au moins ce qui merite correction dans les autres.

Pour les historiens Anglois, il seroit difficile d'en extraire ce qui regarde l'histoire de France directement ou indirectement, sans les donner presque en entier. Aussi je ne sçay s'il ne seroit point aussi à propos de les omettre, ou plutôt de les réimprimer parce qu'ils deviennent rares, et qu'on aime à voir tout, à diverses fins.

Le Gregoire de Tours du P. Ruinart est bon. On pourroit omettre les notes et les Varietés, moins necessaires.

Pour les lettres historiques que Du Chesne fait entrer dans sa compilation, on y en pourroit ajouter un grand nombre d'autres, si on ne craignoit pas de ne jamais finir : Sigebert et son supplément, Aimoin, ce qui regarde la France ou l'Empire de Charlemagne dans Regino et les historiens allemans, etc. Suivent Villehardouin et Joinville dans leur propre langage, le Moine de Saint-Denis dans le sien propre, qu'on ne nous a donné qu'à la françoise, et enfin, combien d'anciens morceaux d'histoire et de vieilles pièces, à ne finir jamais ! On ne sauroit entrer dans le détail de tout ce que je viens de marquer qu'on y pourroit ajouter que par l'exécution, qui n'est pas si aisée que d'en former le plan général.

On pourroit charger de l'ancienne Gaule quelqu'un qui a étudié l'histoire Romaine et qui a du goût pour ces antiquitez. Quelqu'autre pourroit travailler sur ce qui regarde les temps depuis le commencement de la Monarchie jusqu'à la dernière race de nos roys, etc. Encore faudroit-il donner une chronologie exacte et soutenue de preuves. Tout cela va bien loin.

Voilà en peu de mots ce qui m'est venu dans l'esprit, et que je ne croy pas fort nécessaire à V. R. Je marqueray dans une autre lettre ce que je

pense du premier plan que vous m'avez fait l'honneur de me proposer, parce que le Pere Doyen me presse de finir.

V. R. me fera un vray plaisir de me vouloir envoyer cette lettre de M. de la Thuillerye. Je vous en diray mon sentiment, et peut-être y répondrais-je, si elle le merite et que vous le jugiez à propos.

Je supplie très humblement V. R. de m'honorer toujours de sa protection et, j'ose dire, de votre affection, que je tascheray toujours de meriter par une véritable reconnaissance et en cherchant toutes les occasions de vous donner toutes les marques possibles que je suis, avec un respect sincère, mon Reverend Pere, votre tres humble et tres obeissant serviteur et religieux

FR. DENIS BRIANT M. B.

A Saint-Vincent, le 24 janvier 1712.

(La fin au prochain numéro).



LES PRÉLIMINAIRES

DE

LA GUERRE DE VENDÉE*

XV

A Nantes, les émeutes se succèdent avec une telle rapidité qu'il serait peut-être plus facile d'indiquer les jours de calme que d'énumérer les jours de troubles ou d'alarmes.

Le 2 août 1789, jour de la présentation de la cocarde tricolore aux officiers et aux soldats du régiment de Rohan, la commission intermédiaire des Etats de Bretagne, dans une séance extraordinaire présidée par M^{sr} de la Laurencie, évêque de Nantes, inscrivait sur ses registres la délibération suivante :

« Il a été arrêté d'écrire à MM. nos co-députés de Rennes, pour leur faire part de notre juste indignation contre les auteurs de l'horrible complot de livrer le port de Brest aux Anglais et de les prier de prendre toutes les mesures imaginables pour parvenir à les faire connaître, et d'écrire à MM. de Montmorin et de Saint-Priest, ministres d'Etat, et à M. le comte de Thiard, commandant de la Province, pour les engager à obtenir de M. le duc de

* Voir la livraison de novembre 1879, pp. 337-356.

LES PRÉLIMINAIRES DE LA GUERRE DE VENDÉE

303

« Dorset, ambassadeur d'Angleterre, les noms de ceux qui ont trempé dans cette odieuse conspiration¹. »

Le conflit qui régnait entre la garde nationale et la noblesse devint plus menaçant, lorsqu'on apprit à Nantes cette nouvelle, qui n'avait absolument rien de fondé.

La lettre suivante, écrite par un député de Bretagne dont la bonne foi n'est pas suspecte, nous apprend d'où venait cette fausse alarme :

« Versailles, 25 juillet 1789.

« Messieurs,

« On vient d'informer les députés de Bretagne d'une nouvelle alarmante pour cette province. On assure que les Anglais ont insulté et fouillé plusieurs de nos navires marchands dans la Manche et qu'ils ont conçu le projet affreux de perdre le port de Brest.

« On craint que des traitres ne livrent ce port à nos ennemis, qui pourraient l'incendier, s'ils n'en voulaient pas faire l'attaque ouverte.

« Il est question de redoubler de vigilance pour la communication de ce port important et d'exciter celle des habitants de Brest, Recouvrance et environs. Nous écrivons aujourd'hui à cette ville pour l'informer de ce qu'elle ne sait peut-être pas.

« Je me hâte de vous en instruire vous-mêmes. Il faut que toute la Bretagne soit informée des projets désastreux qu'on a formés contre elle, afin qu'elle puisse opposer ses forces et ses ressources aux ennemis qu'elle a à combattre du dehors et aux ennemis, plus dangereux encore, qu'elle peut avoir au-dedans.

« C'est dans nos bureaux que je vous écris la présente.

« J'ai l'honneur d'être...

« Signé : PELLERIN. »

Les membres du bureau de correspondance de Nantes adressent aussitôt copie de cette lettre à tous les généraux de paroisses du comté nantais, ajoutant qu'ils ont fait partir un commis pour Brest, à l'effet de s'assurer du danger que les braves citoyens de ce

¹ Mellinet, *la Commune et la Milice de Nantes*, t. VI, p. 64-65.

port peuvent courir, et leur annoncer en même temps qu'ils vont former de suite un corps de volontaires pour voler à leur secours, à leur première réquisition¹.

Ces nouvelles et la publicité qui leur fut donnée, n'étaient pas faites pour calmer les esprits échauffés; aussi, le 3 août, un détachement de la milice ramène M. de Trémargat de son château de Pont-Hus et le fait écrouer au château. La maréchaussée fait des visites domiciliaires chez MM. de Freslon et de Saint-Pern.

Cette fausse nouvelle avait été démentie à la séance de l'Assemblée nationale du 27 juillet, par une lettre de l'ambassadeur d'Angleterre, communiquée par le comte de Montmorin². Le courrier mettait trois jours pour faire parvenir les lettres et les journaux de Paris à Nantes; donc, sept jours après, le 3 août, les autorités de Nantes devaient évidemment savoir à quoi s'en tenir. Cependant cette fausse alarme ne fut démentie que quelques jours plus tard.

A partir du mois de février 1790, la fermentation est continuelle, et je crois inutile d'exposer ici les détails des différentes émeutes qui agiteront la ville de Nantes, ce sujet ayant été déjà traité³. Il suffira d'ajouter que, pendant le cours de l'année 1790, les révolutionnaires de Nantes troublèrent la paix publique en s'attaquant à tous les pouvoirs.

XVI

A la suite d'une contestation entre le prince de Léon et les habitants de la paroisse d'Héric, les officiers municipaux de cette commune écrivent, au mois de juin 1790, aux administrateurs du département de la Loire-Inférieure qu'il est nécessaire d'établir une règle pour la jouissance des propriétés communales, « que plusieurs particuliers se sont même emparés du terrain commun

¹ Archives municipales du Croisic. — Reg. des délibérat. — Reg. de corresp. inédit.

² *Moniteur*, du 27 au 28 juillet 1789, p. 111.

³ Lallé, *District de Machecoul*; Guépin, *Histoire de Nantes*; Mellinet, *La Commune et la Milice de Nantes*.

sans aucun afféagement; que d'autres en ont afféagé un petit morceau et s'en sont emparé d'une partie bien plus conséquente, tous les dits particuliers ont fait *entouré* de fossés ce qu'ils ont usurpé sur les communs, ce qui gêne absolument la jouissance des autres; ils ont même anticipé sur le passage public.

« Dans ces circonstances, messieurs les suppliants vous prient d'ordonner que les afféagements faits depuis par M^{gr} le Prince de Léon à différents particuliers seront nuls et sans effets, sauf leur recours sur le dit seigneur, ou pour éviter toutes contestations entre eux que les dits lieux communs seront partagés, par égales portions, entre les habitants de chaque lieu, propriétaires de quelque fonds¹... »

Le 18 juin, le directoire du Département arrête « qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur cette affaire, sauf aux parties à se pourvoir. »

Le 28 juin, cet arrêté est confirmé, malgré la décision contraire du directoire du district de Nantes².

XVII

13 juin 1790.

L'Assemblée nationale, instruite des vives poursuites judiciaires qui se font dans plusieurs lieux du Royaume, et notamment dans le district de Paimbœuf, département de la Basse-Loire (*sic*), à l'occasion des dégâts qui ont récemment eu lieu sur les terrains afféagés et les marais desséchés depuis quelques années;

Décree que son président se retirera vers le Roi pour le prier d'ordonner que les procédures, relatives aux dédommagements qui peuvent être dus à raison des dégâts sur les terrains afféagés et les marais desséchés depuis quelques années, seront suspendues; de commettre les directoires de district pour régler les dits dédommagements dans les différents cantons du royaume où ces dégâts ont

¹ Archives du département de la Loire-Inférieure, série L, dist. de Nantes. Corresp. envoyée. — Cartons. — Inédit.

² Archives du départ. de la Loire-Inf., série L. Reg. des délib. et arrêtés du direct. du dép.

eu lieu ; à l'effet de quoi les directoires de district pourront, s'il est besoin, nommer parmi les membres des commissaires qui se transporteront sur les lieux, vérifieront les dégâts, apprécieront les indemnités ; et, aussitôt après le payement de celles-ci, les procédures demeureront absolument éteintes...

Sanctionné par lettres patentes du 18 du même mois ¹.

Le 30 juin, le directoire du Département de la Loire-Inférieure apprend que les habitants de la Haie-Fouassière ² veulent imiter les habitants de la ville de Héric, et « détruire les haies de séparations, les fossés.... »

Les officiers municipaux de Brains adressent, le 28 juillet, une supplique aux administrateurs du district de Nantes, leur exposant que « plusieurs habitants de ladite paroisse de Brains se plaignent qu'à chaque instant ils sont exposés aux insultes des gens sans aveu qui s'introduisent dans les villages et dans les maisons même ; qui entrent avec des visages effrontés, sous prétexte de demander l'aumône ou quelque chose à acheter... »

Le 31 juillet, le district de Nantes ordonne, en conséquence, « à la municipalité de Bouaye, chef-lieu de canton, de faire publier au prône de messe de paroisse que les gardes nationaux s'arment pour battre le bois de Jasson, et la forêt de Brains, afin d'en chasser les malfaiteurs qui pouvaient s'y être retirés. » Le même jour, le Département arrête qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur la mesure ordonnée par le district ³.

Le 30 juillet, le district d'Ancenis se plaint au Département qu'on arrache les arbres dans les communes de Vritz et de la Houssaye ⁴.

Le 13 août, le procureur de la commune de Petit-Mars écrit aux administrateurs du Département que « plusieurs particuliers ont

¹ Collection générale des décrets rendus par l'Assemblée nationale... (mois de juin 1790). Paris, Baudouin, pp. 80-81.

² Archives départementales de la Loire-Inférieure. District de Clisson. Inédit.

³ Arch. départ. Loire-Inf^r. Dist. de Nantes, série L, Cartons. Inédit.

⁴ Arch. départ. Loire-Inf^r. Dist. d'Ancenis, série L, Cartons. Inédit.

anticipé sur les communs, en enfermant de fossés ce qu'ils ont pris sur ces communs ; plusieurs, par ces moyens, ont diminué les chemins, et d'autres ont sensiblement diminué les communs... » Ils accusent « la race infernale (les aristocrates) d'avoir vivement provoqué et soufflé ces divisions ¹. »

XVIII

Lettre adressée à Camille Desmoulins ².

Nantes, 17 septembre 1790.

Nous voudrions de tout notre cœur, notre très-cher patriote, vous rendre le plaisir que vous nous donnez dans votre journal des Révolutions de France, etc. Mais des âmes simples, comme les nôtres, ne peuvent que vous admirer, vous aimer et vous le témoigner. Bien ou mal, il nous suffit d'essayer de vous prouver notre vive reconnaissance et ce tribut est, nous le croyons, le seul qui soit digne d'un écrivain qui fait son bonheur d'être utile à ses frères. O homme délicat et sublime, que vous auriez été bien dédommagé des sollicitudes auxquelles votre brûlant patriotisme vous a livré dans ces derniers temps, si vous aviez pu jouir un instant de notre consternation, de notre désespoir, lorsque les serpens de l'odieuse aristocratie menaçoient d'empoisonner vos précieux jours. Chacun de nous se disoit douloureusement la constitution va disparaître, c'en est fait de nous, notre ange tutélaire est foudroyé ; qui nous défendra désormais de cette tourbe exécrée d'ennemis, toujours écrasés et toujours renaissants ? Que les huit jours qui s'écoulèrent dans cette cruelle circonstance nous parurent longs ! Que le samedi parut tardif à notre impatience ! Ah ! nous aurions voulu que les jours qui nous séparaient de ce bienheureux samedi eussent été retranchés de la durée de nos êtres... Enfin, ce jour tant attendu, si désiré, arrive ; chacun de nous, brûlant d'impatience et de crainte, court, vole à la poste.

¹ Arch. départ. Loire-Inf^r. Distr. de Nantes, série L, Cartons. Inédit.

² Cette lettre fait partie de ma collection.

Votre numéro paraît, et dans l'effervescence de notre joye, nous nous disputons le délicieux plaisir de le porter à notre petit clubs. Je ne vous parlerai point des bénédictions qui nous y reçurent ; peut-être croiriez-vous cette narration hiberbolique. Nous vous le répétons, nos cœurs simples ne savent point écrire ce qu'ils ne sentent point. Mais plus près de la nature ils sentent, nécessairement plus fortement que ces hommes ennorgueillis de leurs fausses lumières. Le sentiment est notre seul guide. Dailleurs, quel homme, quel Français, ne sent pas vivement ce que vous valez ? En pourroit-il être un, un seul qui, ayant le bonheur de vous lire ne vous portât point, comme nous, dans son cœur ? Nous aimons à vous le dire, cela n'est pas possible....

Promettez-nous donc, généreux deffenseur, de ne point nous abandonner que notre régénération ne soit achevée. Promettez-nous avec la même franchise, que vous voudrez bien démasquer la turpitude des aristocrates hébétés de Nantes, qui sans pudeur viennent de porter une main sacrilège à la couronne d'un des meilleurs patriotes qui soit dans les deux mondes. Voici le fait exact. Le 25 aoust dernier, jour de la fête de St Louis, tous les citoyens de cette ville s'empressèrent de célébrer la fête du meilleur des Rois. Le corps des volontaires dont le patriotisme a toujours animé les actions, fit célébrer dans l'église cathédrale une messe où il assista avec les Amis de la Constitution. Messe qui avoit été convoquée. Après la célébration, M. Coutard, leur commandant général, si connu par son éloquence et son amour pour la patrie, ne pouvant résister au désir de manifester ses sentiments devant ses concitoyens, se permit de monter dans la chaire pour y faire l'éloge du Roy et de ses citoyens armés. Son discours cy joint applaudit avec transport de tous les bons français a fait crier anathème à tous les prêtres, toutes les bonnes femmes, et tous les anti patriotes. Dans leur rage ils ont été dénoncer le colonel prédicateur à la municipalité qui n'a pas rougi de blamer sa conduite dans un placard quelle a eu la condamnable faiblesse de faire afficher. Ici ma plume est prête à tomber de ma main... et de dou-

leur et d'étonnement !... M. Gorsas a déjà témoigné son indignation sur ce sujet, mais nous ne croyons pas qu'il ait, comme notre cher Camille Desmoulin, le talent de jeter sur ses graves balourdises le ridicule qui leur convient. Nous ne vous ferons point l'injure de vous conjurer de combler nos vœux en insérant dans votre journal les réflexions que vous aviserez bien. Nous vous connaissons, c'est pourquoi nous nous disons avec la plus sincère amitié et la plus grande considération patriotique,

MUSSON, DOUVILLE,
Président. Secrétaire.

Notre adresse est toujours, M. Bahuaud rue du Port-Communeau n° 46.

XIX

La Gascherie, 19 septembre 1790.

Je déclare que, suivant les notes que m'a laissées feu M. le marquis de la Gascherie¹, mon oncle, en faveur de quelques habitants

¹ Pendant la lutte que la magistrature bretonne eut à soutenir contre le despotisme du duc d'Aiguillon, Louis Charette de la Gascherie et Charette de la Colinière, son neveu, conseillers au Parlement de Bretagne, furent du nombre des cinq magistrats qui devaient être condamnés. Leur innocence fut reconnue et ils rentrèrent dans les bonnes grâces du Roi, qui, pour les dédommager des pertes qu'ils avaient éprouvées dans leur fortune, érigea, par lettres patentes du 7 mai 1776, la terre de la Gascherie en marquisat, sous le titre de marquisat de Charette, et celle de la Colinière en baronnie.

M. de la Gascherie, qui avait été le parrain du grand Charette, n'a point vu la Révolution ; il est mort sans postérité. M. de la Colinière, signataire de la lettre ci-dessus, est mort à Paris, dans les prisons. Il a laissé, de son mariage avec demoiselle de Courtoux, cinq garçons et une fille. Deux sont morts, les armes à la main, dans la Vendée ; un troisième a été fusillé à Nantes, sur la dénonciation d'un de ses fermiers, à qui il avait demandé de l'argent. L'aîné, qui avait épousé demoiselle de Scelles, d'une famille noble de Normandie, est mort en 1807, sans laisser d'enfants ; et le plus jeune, capitaine au régiment d'Auvergne-cavalerie, est mort garçon, peu de temps après son frère. Leur sœur, morte la première année de son mariage, a laissé une fille ; en sorte que cette branche de la famille est éteinte.

(D'après Le Bouvier-Desmortiers. — Vie du général Charette, 1^{re} partie, pp. 7 et 10).

des villages de la Verrière et de la Haie dépendant de la terre de la Gascherie, lesquels le sollicitaient depuis longtemps de leur concéder des terrains pour bâtir des maisons dont ils avaient besoin, se trouvant trop à l'étroit, eu égard à l'accroissement de leur famille, et pour occuper des agriculteurs laborieux, je consentis plusieurs afféagements dans la lande vaste des Crétinières ; lesquels afféagements composent à peine ensemble une étendue de 8 à 10 journaux dans une lande qui en contient au moins 200 ; que ces afféagements furent faits au mois d'octobre, novembre et décembre 1787, et de février 1788, en faveur de Pierre Maisonneuve, François Marin, Jean Goupil, Jacques Maisonneuve, Jean Ragot, André Maisonneuve, de Julien Potiron, etc., Jean Hubon, tous laboureurs étagers et habitans des villages cy-dessus nommés et aux environs ; ayant toujours constamment refusé toute concession aux étrangers au préjudice de mes vassaux.

Qu'aussitôt que lesdites concessions ont été faites, les susdits laboureurs se sont empressés de défricher leur terrain, de bâtir des maisons ; qu'il y en avait même une de construite, quelques années auparavant, par un des afféagistes, sur la promesse verbale que lui avait faite M. de la Gascherie de lui concéder un terrain qu'il renferme à la même époque. Ces cultivateurs ont joui paisiblement les uns 4 ans, les autres 2 et d'autres au moins un an, et c'est après cet espace de temps que des malfaiteurs d'habitans des mêmes villages et qui avaient tous ou presque tous sollicité et reçu des afféagements de leur seigneur, se sont permis les voies de fait les plus répréhensibles, sont venus plusieurs fois avec attroupeusement détruire nuitamment les nouveaux fossés construits par les afféagistes, coupé des arbres fruitiers et des chênes qui avaient déjà plusieurs sèves, emporté des claies pour les entasser et y mettre le feu, ravagé des récoltes abondantes et prêtes à cueillir, le tout avec violence et menaces contre les afféagistes et les propos les plus audacieux contre le seigneur ; de tout quoi il a été rapporté des procès-verbaux qui constatent les différens délits commis relativement à ces nouvelles clôtures.

Que sur ce que les opposans alléguaient avoir des titres, je leur en fis demander la communication, demande d'autant plus juste que j'avais une possession constante et plus que centenaire d'afféage, dans ladite lande de Crétinière, puisque une très grande partie des possessions de ceux qui ont troublé mes afféagistes ne leur est advenue que par la concession que leur en ont faite mes auteurs ; et qu'étant d'ailleurs utile d'encourager l'agriculture et de faire défricher des terres incultes dans une paroisse où les habitans en ont fort peu en culture, je n'ai fait qu'user de mon droit, sans perdre de vue l'intention où j'ai toujours été de faire le bien de tous mes vassaux, en leur accordant sans acception d'aucun autant de terrain que je croirais qu'ils pourraient en avoir besoin.

Que ces malfaiteurs n'ont cessé de crier qu'ils avaient des titres, qu'ils n'ont jamais communiqué aucun ; mais, s'autorisant de décrets qu'ils ont mal interprétés, ils se sont cru alors tout permis et ont recommencé leurs violences à plusieurs reprises ; que cependant plusieurs décrets de l'Assemblée nouvelle ont mis sous la protection de la loi toutes les propriétés et terrains nouvellement enfermés avant le 4 août et quoique ceux dont il s'agit aient été enclos et cultivés à une époque bien antérieure, les mêmes malfaiteurs viennent encore d'exercer leurs voies de fait qui causent de nouveaux préjudices notables aux afféagistes, ceux-ci étant venus me faire part de leurs désastres, je leur ai conseillé de s'adresser à leurs officiers municipaux, aux termes des décrets, quoique je n'ignore pas plus qu'eux-mêmes qu'ils sont les vrais instigateurs de ces voies de fait comme de tous les désordres et dévastations qui se commettent dans la paroisse. Ces dits soi-disans officiers municipaux n'ont voulu donner aux plaignans aucune réponse par écrit, malgré les instances qui leur ont été faites, et ont refusé absolument de poursuivre ce délit, faisant assez clairement entendre qu'ils n'ignoraient pas qu'il avait été commis ; et qu'ils y applaudissaient ; comme les susdits afféagistes n'ont aucun moyen de constater les refus et les différens dres aussi insolents que répréhensibles de ces nouveaux tuteurs de la paroisse de la Chapelle-sur-Erdre, j'ai

pensé qu'ils ne pouvaient obtenir de justice la jouissance paisible, aux termes des décrets, qu'en s'adressant aux corps administratifs actuels de la ville de Nantes dans l'arrondissement de laquelle se trouve la Chapelle-sur-Erdre; en foi de quoi j'ai donné la présente déclaration sous mon seing et signature privée, y ajoutant qu'au cas que ni moi ni mes afféagistes, ne puissions obtenir justice et satisfaction contre les malfaiteurs ou brigands de cette paroisse et notamment contre les *soi-disants officiers municipaux qui sont connus* pour avoir excité et conseillé les usurpations sur mes domaines, le pillage de mes bois dont le dommage est pour ainsi dire inappréciable, nous nous adresserons à l'instant à l'Assemblée nationale, à laquelle j'adresserai copie de la présente déclaration avec toutes les pièces au soutien.

CHARETTE DE LA COLINIÈRE.

Le 21 septembre, le directoire du Département arrête que... « en attendant, les afféagistes qui jouissaient avant le 4 août 1789, ne pourront être troublés dans leurs jouissances et auront la liberté d'ensemencer leur terre comme au passé. Au surplus, le ci-devant président Charette, dit de la Colinière, ne pourra plus se servir dans aucuns actes de la qualification de vassaux, tous les citoyens étant égaux devant la loi. »

Aussi, dans la nuit du 5 au 6 octobre 1790, les voies de fait recommencent; « des gens, excités par les soi-disants officiers municipaux et notamment par le nommé R. . . ., se disant maire de la Chapelle-sur-Erdre, et P. G. . . ., ont brûlé toutes les hayes et clôtures du terrain du nommé Fougeray, et dont il jouissait sans troubles depuis plus de 30 ans, et fait des menaces à ceux qui sont adjacents... »

GUSTAVE BORD.

(La suite prochainement).

DES HOPITAUX A LA CAMPAGNE

Chaque ville a ses établissements charitables; pourtant, tous les legs, tous les dons généreux s'en vont encore vers les centres, remédier à de moindres misères, et les pauvres de la campagne sont toujours les plus délaissés.

Quelle œuvre s'organise pour eux? A peine quelques secours isolés, tandis que dans les villes se multiplient les efforts de la charité sous les formes les plus touchantes et les plus ingénieuses.

Nos pauvres des campagnes seront-ils donc toujours privés de ces bienfaits? leur refusera-t-on toujours, par exemple, ces asiles de la charité où ils iraient promptement se guérir ou mourir en paix, entourés de soins, après n'avoir vécu que de privations?

Bienheureux serions-nous d'inspirer la pensée et le vouloir d'adoucir tant de misères, aux propriétaires ruraux, à qui ce devoir incombe particulièrement.

Sans doute, les secours à domicile, qui profitent à la famille entière, seront toujours les plus importants; mais les délaissés, les malades et les infirmes, à qui le foyer ne peut rien offrir, comment les soulager? C'est pour eux surtout qu'il est urgent d'établir de petits hôpitaux à la campagne. D'ailleurs, les diverses formes de la charité, loin de s'exclure, s'appellent et se complètent, en s'adaptant aux différentes situations.

La crise que subit en ce moment l'agriculture, et deux années

de mauvaises récoltes, attirent naturellement la pensée et la sollicitude de ceux qui ont un regard pour la souffrance, sur la classe agricole, la plus laborieuse et la plus méritante, la plus digne d'intérêt, car plus rarement le vice est cause de sa misère. Mais elle n'est pas bruyante, elle ne menace pas, elle ne connaît pas les grèves, elle ne fait pas les révolutions. Elle languit, elle souffre en silence, elle pratique la résignation chrétienne, parfois jusqu'à un héroïsme qui s'ignore, et sa voix n'arrive point à nos assemblées politiques ni à nos gouvernants.

C'est à nous donc, propriétaires, à nous qui vivons avec elle, qui connaissons les âpres souffrances des laboureurs, de leur prouver notre dévouement, non par quelques vagues déclamations démocratiques, comme s'en contentent, pour la montre et le vote, les « politiciens » de notre temps ; mais par des sacrifices personnels, par des faits, par des actes généreux, que nous pouvons accomplir pendant notre vie et continuer encore après notre mort. Ne serait-ce point laisser de notre passage, si vite effacé ici-bas, le meilleur et le plus durable souvenir ?

La nécessité d'une telle œuvre n'a pas besoin de démonstration pour qui vit à la campagne, dans les départements qu'une richesse exceptionnelle n'a pas favorisés. Des faits navrants viennent chaque jour étreindre le cœur, et, pour ne parler que d'un département de la Bretagne, nous dirons que dans la majeure partie des Côtes-du-Nord, à l'exception des paysans qui exploitent des fermes importantes, les autres ont à peine de quoi vivre. Trop souvent obligés de vendre leurs grains, aussitôt récoltés, pour payer leur fermage, les petits tenanciers sont dans la nécessité, la moitié de l'année, de racheter ce grain à un prix plus élevé. Aussi est-ce à grand-peine qu'ils nourrissent leurs nombreux enfants. Comment donc les vêtir ?

Survient-il une maladie, c'est bien autre misère : pas d'argent, pas de remèdes, pas de bois, pas de linge, pas de nourriture..., pas de soins intelligents, surtout !

Nous voyions, il y a deux jours, une mère de neuf enfants. Le

mari cultive quelques ares de terre qu'il loue fort cher, et la pauvre femme n'a, pour l'entretien de sa famille, que les dix sous que gagne son mari, quand il peut disposer de sa journée.

Elle nous disait que, outre le prix de la terre, son propriétaire exigeait quarante francs de loyer. — Pourquoi payez-vous le loyer ? Vous savez que les bâtiments sont toujours compris dans le prix de fermage. — Il le faut bien ; où irions-nous ?

Grande est la détresse dans ces familles, si le père est malade ou les enfants nombreux. Nous en connaissons une de huit enfants ; l'aînée, qui a seize ans, pourrait être placée ; mais qui aiderait la mère à élever les plus jeunes ? Huit enfants à nourrir et à vêtir !

Si la pauvreté se fait parfois si cruellement sentir chez ces petits fermiers, qu'est-ce donc chez de plus pauvres encore, chez les journaliers qui n'ont que la maison et le courtil, loués plus cher encore, car plus les gens sont pauvres, plus ils sont exploités : ils sont « sans défense ».

Ainsi les « hôtées » se louent relativement bien plus cher que les fermes, étant le seul avoir d'autres paysans, souvent sordides, qui spéculent sur la concurrence et la nécessité de trouver un abri. Jugeons par là du degré de misère qui existe dans ces chaumières solitaires et ignorées, où ils n'ont « que de l'eau à boire ».

Ce sont les propres paroles d'un homme que la souffrance a cruellement marqué : grande pâleur, traits étirés, sillons profonds, et avec cela une douceur, une résignation, une reconnaissance qui pénètrent. Il est père de neuf enfants : cinq sont à servir, quatre restent à « l'hôtée » avec leur mère, qui a une maladie de nerfs ; non, sans doute, « les vapeurs » des femmes incomprises, — c'est le privilège des heureux, — mais maladie de misère et de privation. Que va devenir cette famille pendant l'hiver ? Six personnes, et pour toute subsistance, n'avoir rien que les morceaux de pain

* On hosties, selon le vieux français. C'est un terme des environs de Lamballe, pour désigner une pauvre maison sans terre ou avec un « courtil ». *Hôtée* est un vieux mot dont on a fait plus tard *hôtel*.

récoltés de porte en porte avec peine ; car cette année, les laboureurs n'ont guère de blé que pour eux.

Hier, c'était un homme encore vigoureux, venu d'une paroisse voisine, avec une large plaie à la jambe, envenimée par le frottement d'un lambeau de laine. Voilà jusqu'où va parfois leur incurie ou leur négligence.

— Depuis combien de temps avez-vous cette plaie ? — Depuis deux ans. — Qu'avez-vous fait pour la guérir ? — Je l'ai montrée à un médecin, qui n'a rien fait. — Vous ne vous guérez jamais si vous continuez à marcher. — Il faut bien que j'aille chercher mon pain ou que je meure de faim : je suis seul dans mon « hôtée ».

Au début, quelques semaines de repos et des soins eussent guéri cet homme, en lui épargnant la misère et la souffrance : il serait maintenant une aide et non une charge pour la société.

Quelques heures après, c'était une femme de soixante ans, au teint livide, complètement épuisée par une nourriture insuffisante ; sa faiblesse est si grande qu'elle atteint le cerveau.

Ses voisins disent qu'« elle est diote », et se contentent d'en rire.

Une bonne nourriture remettrait cette pauvre femme en peu de temps, sinon elle succombera. Quelle facile cure pour un hôpital !

Nous avons vu une veuve malade, dans un pauvre village éloigné, réduite aux seuls soins d'une enfant de onze ans ; elle ne tarda pas à mourir. — Parfois, ce sont des vieillards de soixante-douze à soixante-quinze ans (car, par une juste loi, les privations tuent moins vite que les excès) abandonnés dans leur chaumière ; ailleurs, c'est une famille atteinte de contagion et réduite aux abois.

Dernièrement, une femme se désolait, parce que son mari malade, le seul gagne-pain de la famille, avait dû quitter la ferme où il servait. Qu'a-t-il trouvé à son triste foyer ? Le froid et la plus mauvaise nourriture.

C'est encore une enfant de onze ans, atteinte, pendant ces derniers froids, d'une pneumonie, faute de chauds vêtements.

Il faut à sa mère l'aller prendre à la ferme, où elle est tombée

malade. La pauvre petite est transportée en charrette... Il glace, le vent souffle... Qu'importe?... Elle arrive à la maison, où les quatre derniers petits, tremblants de froid, attendent la mère ; et cette mère est réduite à coucher sa fille sur la paille !

Quel bonheur, si elle avait pu la mettre dans un bon lit, et, mieux encore, entre des mains habiles et dévouées !

Tels sont ceux qu'il faut secourir, en leur donnant un asile pendant leur maladie et leur vieillesse, puisque les villes le leur refusent impitoyablement.

Si l'on nous accusait d'utopie, nous répondrions mieux que par des paroles, et nous serions heureux d'avoir à opposer au doute des faits très consolants de la charité individuelle. Bien que le temps nous manque pour nous renseigner, nous ne résistons pas à la satisfaction d'en citer quelques-uns :

Dans le Berry, un petit hospice a été fondé, et il est entretenu par la générosité d'une seule famille, pour quatre vieilles femmes abandonnées et sans enfant, et pour deux orphelines de père et de mère.

Dans le Morbihan, le comte de V. a fondé près de son château une école et une maison destinée à recevoir des malades.

Dans le Finistère, Saint-Renan, Landéda et Plouguerneau ont des hôpitaux fondés par divers dons et entretenus par la charité des habitants, tandis qu'à Plouguin, c'est un noble propriétaire qui a construit l'hôpital et y entretient douze vieillards ou infirmes.

Voulons-nous un exemple plus facile à suivre ? Dans les Côtes-du-Nord, à Châtelaudren, une maison et un jardin ont été achetés ; un malade seulement a été reçu d'abord et confié à une religieuse ; mais bientôt cette pierre d'attente, posée par la charité, a été un stimulant qui a provoqué des aumônes et la pension de plusieurs infirmes.

De si beaux exemples ne peuvent rester stériles : multiplions-les !

Assurément, cette œuvre ne peut être entreprise que par des personnes aisées, qui ont le droit de disposer de quelques milliers de francs sans manquer à des devoirs de famille.

Ce serait encore une œuvre plus belle et plus méritoire, si c'était celle de nos sacrifices personnels, de nos économies. « Celui qui pour donner ne s'est pas imposé de privations, n'a fait qu'effleurer les joies de la charité. Nous devons notre superflu, et le bonheur, dans le devoir, est d'en dépasser les limites¹. » Combien ces rentes seraient sûrement placées !... bien autrement qu'entre les mains de certains financiers qui se suicident ou se sauvent en emportant la caisse ; et cependant, ces gens-là trouvent toujours des clients et des millions à duper !

Ce magnifique placement rapporterait au centuple, selon la parole évangélique, et dans peu, car la vie est bien courte ; le bénéfice serait éternel.

Quel bien ferait une somme relativement minime ! Ne recevrait-on que deux ou trois malades à la fois, ce serait un immense service rendu à la population de nos campagnes. Nous disons à dessein la *population* et non la *paroisse*, car nous croyons qu'il faut laisser quelque liberté à la charité, et ne pas trop lui poser de bornes : ses préférences ne sont-elles pas pour les plus malheureux ? La lettre de nos règlements tue trop souvent l'esprit, et dans la pratique du bien met parfois entrave et dureté. Cet esprit de discernement et d'application des lois est-il si commun ? Nous en savons quelque chose.

Pour conclure, nous citons les paroles et l'expérience de Madame l'Assistante générale de la congrégation du Saint-Esprit : « Notre Mère supérieure et moi, nous pensons que, pour fonder un petit hospice dans les bourgs, il faudrait : 1° un logement, 2° 300 francs pour chaque pauvre, 3° le traitement de la religieuse chargée de diriger le petit hospice. Si les pauvres étaient nombreux et que l'hospice offrît quelques ressources, 250 francs seraient suffisants pour chaque lit, croyons-nous. Il y aurait avantage à ce que cette œuvre s'établît près d'une autre maison déjà fondée ; car, si elle était isolée, il faudrait deux religieuses ; ce qui augmenterait la dépense². »

¹ M^{lle} Swetchine, *Airelles*, L. II, p. 30.

² Lettre du 9 décembre 1879.

N'est-ce pas réalisable pour un certain nombre de propriétaires ? Ils pourraient établir cet asile béni, soit dans les dépendances de leur château, soit en tel lieu de leur domaine. Nous aimons à nous représenter la blanche maison de la charité, en vue du fier donjon et de l'antique tourelle, ou de l'opulent château.

Le seigneur du lieu veille avec une noble bonté sur cette famille d'adoption ; et quelle touchante adoption ! celle des petits, des abandonnés et des malheureux !... La châtelaine aide souvent les sœurs et se plaît à servir ces membres souffrants de Jésus-Christ. Pleurer avec ceux qui pleurent, n'est-ce pas une salutaire et divine joie, qui élève l'âme et lui fait comprendre, mieux que les ivresses des plaisirs mondains, ce que renferme le mot de bonheur ?

Ce grand bienfait irait toujours en se multipliant avec les années. Toute la population indigente viendrait, tour à tour, recouvrer la santé dans cette maison de paix et de dévouement, ouverte par la richesse à la pauvreté.

L. T.-B. Décembre 1879.

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Les anciens Évêchés de Bretagne.

L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-BRIEUC, par MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy. — Saint-Brieuc, Francisque Guyon, 1855-1879. 6 vol. in-8°, de LXXX-436 p.; 552 p.; CCLX-374 p.; 460 p.; XVI-378 p.; 436 p., avec 9 pl. de gravures et, de plus, un Atlas-Album de 13 pl. — Prix: 45 fr. (non compris l'atlas).

Nous sommes heureux d'annoncer qu'une publication commencée depuis trente années bientôt, et du plus haut intérêt pour la Bretagne, vient d'être heureusement menée à bon terme. Il s'agit de l'Histoire ecclésiastique et religieuse, civile et politique, féodale et militaire de l'ancien Evêché de Saint-Brieuc. On sait que MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy l'avaient entreprise dans la pensée que les huit autres anciens Evêchés de la Bretagne pourraient devenir l'objet de travaux analogues. De là le titre général, qu'on lit encore en tête de chacun de leurs volumes. Les deux premiers parus en 1855 avaient trait à l'histoire religieuse, politique et civile du diocèse de Saint-Brieuc. Ils ont été ici même, de la part de notre Directeur, l'objet d'un compte rendu des plus élogieux, et nous n'avons pas à y revenir¹.

Deux autres furent livrés au public en 1864. Ils ont pour objet l'*Histoire monastique* de l'ancien Evêché de Saint-Brieuc, mais ils sont précédés de longs prolégomènes (p. I-CCLX), spécialement consacrés à retracer assez en détail quel a été l'état des personnes et des choses en Bretagne pendant tout le moyen âge sous le rapport agricole, industriel, commercial, etc. Nous avons donc ici une de

ces études comparatives sur la condition réciproque des diverses classes de la société dans les siècles passés si estimées et si en vogue parmi nous depuis les savants travaux publiés en ce genre par MM. Guérard, Delisle, de Beaurepaire, etc. Rien d'analogue n'avait encore été tenté pour la Bretagne. Honneur donc et vifs remerciements aux infatigables pionniers qui ont réussi, au prix de tant de labeurs, à répandre une vive lumière sur un sujet resté jusqu'ici voilé à nos regards. S'il va sans dire que nous ne saurions nous porter absolument garant de toutes les assertions qui sont mises en avant, l'ensemble nous a cependant paru pleinement conforme à la vérité, et nous souscrivons de grand cœur aux conclusions en ce qui touche l'état, relativement heureux et digne d'envie, du paysan et de l'ouvrier au moyen âge.

Quant à l'*Histoire monastique* contenue dans les deux volumes, dont nous nous occupons, elle comprend les abbayes : 1° de Saint-Aubin-des-Bois; 2° de N.-D. de Boquen; 3° de Saint-Rion; 4° de Beauport; 5° de Lantenac; 6° de Saint-Jacut, ainsi que les prieurés : 1° de Saint-Martin de Lamballe; 2° de N.-D. de Jugon; 3° de Saint-Magloire de Lehon; 4° de Saint-Malo de Dinan.

Chaque abbaye et chaque prieuré deviennent l'un après l'autre l'objet d'une notice historique plus ou moins détaillée selon les circonstances, à la suite de laquelle on publie *in extenso* toutes les chartes anciennes (antérieures au XV^e siècle) et inédites relatives à ces abbayes et à ces prieurés. Il y a là pour l'histoire une mine inépuisable de renseignements de tout genre, toujours dignes de faire autorité.

Le quatrième volume se termine par le *Pouillé Général* du diocèse (p. 424-428) et par une table chronologique des 1250 documents publiés dans les quatre volumes.

Restait la partie féodale promise dès le début.

Quinze années s'écoulèrent avant que l'ouvrage ne fût continué ou du moins avant que le public ne sût que MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy poursuivaient sans se laisser leur glorieuse et difficile entreprise. La tâche était loin d'être abandon-

¹ V. *Revue*, ann. 1857, t. II, p. 479-488.

née cependant, mais il fallait du temps pour colliger et classer tant de monuments épars, dispersés aux quatre coins du pays et au delà. Enfin au commencement de 1877 on put songer à l'impression. La mort, qui vint peu après (oct. 1877) frapper le principal auteur M. Geslin de Bourgogne¹, apporta un nouvel obstacle à la publication; toutefois, elle n'a pu empêcher le dévouement de son collaborateur et de ses amis de le mener à bon terme, et de nous donner ce couronnement d'une œuvre, qu'on peut appeler à plus d'un titre monumentale.

Cette partie se compose, comme les précédentes, de deux volumes. A propos du Penthièvre, du Porhoët et des fiefs qui dépendaient de l'un et de l'autre, nous avons en quelque sorte l'histoire même de la *Bretagne féodale et militaire*.

Le plan suivi consiste à faire successivement l'histoire de chaque fief grand et petit, principal ou simple dépendance. Ce plan offre sans doute le désavantage de rendre comme nécessaire plus d'une répétition, mais aussi l'histoire locale y est fouillée jusque dans ses dernières profondeurs.

Pour éviter la monotonie et la sécheresse inhérentes à un tel sujet, M. Geslin de Bourgogne, qui tenait la plume, s'est essayé maintes fois à des descriptions locales, imagées et solennelles, et nous l'en félicitons. Cependant il eût peut-être été préférable de ne pas trop les multiplier.

Comme appendice, on nous donne une étude sur l'histoire des Ordres religieux militaires en Bretagne. C'est le premier travail de ce genre qui ait été tenté à notre connaissance; il offrira donc un vif intérêt; cependant, à certains égards, ce n'est qu'une ébauche; la mort de M. Geslin a sans doute empêché qu'on n'y mit la dernière main.

Dans ces deux volumes, aussi comme précédemment, le tableau historique a pour corollaire la publication des documents originaux, au nombre de plus de deux cents.

¹ La *Revue* a payé à sa mémoire à cette date un juste tribut d'hommage. V. t. XXXIII, p. 312.)

Enfin, le tout se termine par quatre tables, deux relatives uniquement aux 5^e et 6^e volumes, une autre particulière aux prolégomènes de l'ouvrage, une dernière embrassant tous les noms de lieux et de personnes, dont il est fait mention dans les 1,500 chartes publiées dans tout l'ouvrage. Il eût peut-être été préférable, pour simplifier les recherches, de ne donner que deux tables: l'une chronologique relatant les documents originaux, l'autre alphabétique renfermant les noms de lieux et de personnes.

Le côté archéologique et artistique n'a pas été le moins scrupuleusement fouillé: nous en avons pour garants les neuf planches de gravures, qui ornent les deux premiers volumes, les cent descriptions d'églises, de vitraux, etc., éparses dans tout l'ouvrage, et par dessus tout le magnifique atlas de nouvelles gravures qui accompagne l'ouvrage lui-même, bien qu'il n'en fasse cependant pas partie intégrante¹.

En somme donc, il reste établi que MM. Geslin de Bourgogne et Anatole de Barthélemy ont élevé à l'honneur du diocèse de Saint-Brieuc un monument, qui a sans doute exigé bien des sacrifices de temps et d'argent, mais aussi l'œuvre survivra aux générations, le monument durera autant que les âges.

Dom FR. PLAINE.

VIE DE LA MÈRE ANTOINETTE D'ORLÉANS, FONDATRICE DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME DU CALVAIRE, par un religieux Feuillant, publiée avec une introduction et des notes par M. l'abbé Petit, aumônier à Vendôme, avec approbations de S. E. le cardinal Pie, évêque de Poitiers, de NN. SS. les évêques de Blois et d'Orléans. Paris, René Haton, in-8°, xviii-576 pp.

Par ce temps de dissolutions, d'expulsions ou de proscriptions

¹ Voici la série des Planches qui composent cet Atlas ou Album:

1° Plan de l'ancienne ville de Saint-Brieuc (XVII^e siècle). — 2° Chevet de la cathédrale de Saint-Brieuc. — 3° Fontaine Notre-Dame (XV^e siècle). — 4° Temple de Lailleff, Porte (ancienne) à Saint-Brieuc. — 5° Tour de Casson. — 6° Notre-Dame de Lamballe. — 7° Chevet de l'église de Beauport. — 8° Portail de la même. — 9° Cloître du monastère de Beauport. — 10° Refectoire du même. — 11° Château de la Hunaudaye (vue extérieure). — 12° Château de la Hunaudaye (suite). — 13° Hôtel à Lanvollon (XVI^e siècle).

religieuses, il est utile d'apprendre comment se fondent les ordres et les monastères, comment les riches et les puissants de la terre renonçaient au luxe et aux grandeurs, pour embrasser une vie de pauvreté, de privations et de sacrifices, d'étudier le beau mouvement de renaissance religieuse qui suivit l'époque agitée par les guerres du protestantisme, et d'envisager l'état de la société française sous le règne de Louis XIII.

Tels sont les points principaux qui ressortent de la vie d'Antoinette d'Orléans-Longueville, écrite vers 1645 par un religieux Feuillant et publiée pour la première fois par M. l'abbé Petit. Une introduction bien développée en fait comprendre tout l'intérêt, et les notes historiques dont l'auteur l'a enrichie en font une étude des plus instructives. La figure du Père Joseph (Joseph du Tremblay, conseiller intime du cardinal de Richelieu, surnommé l'Éminence grise) y est présentée sous un aspect tout nouveau ; les plus beaux noms de France se trouvent inscrits sur ces pages, qui reproduisent l'historique complet de la fondation de l'ordre du Calvaire, de ses différents établissements, et de nombreux détails sur les Feuillantines de Toulouse et la célèbre abbaye de Fontevault.

Descendante du fameux Dunois, veuve, à vingt-quatre ans, de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, Antoinette, devenue presque nantaise par cette alliance, habita longtemps le vieux château de Machecoul, chef-lieu du duché-pairie de Retz. C'est dans cette sévère et paisible demeure qu'elle éprouva le désir de se consacrer à Dieu. « Elle y trouvait la solitude qu'elle aimait si fort, et étant dispensée de faire et de recevoir des visites, à cause de la crainte que l'on avait des surprises en ces temps dangereux, elle avait le loisir de vaquer à l'oraison et à la lecture des bons livres. Elle faisait le plus souvent abstinence de chair sans que l'on y prît garde, se contentant de pain et d'eau avec des fruits ; et lorsque son mari était absent, elle se levait à minuit pour prier Dieu devant un tableau de la descente de la croix... » (p. 90)¹.

¹ « Elle pratiqua au haut du château un oratoire, qu'elle fit peindre de têtes de morts et de larmes, commençant cette vie nouvelle dont le progrès et la fin furent remplis d'une bénédiction si abondante. »

Bientôt les couvents de la Congrégation des dames bénédictines du Calvaire, malgré une règle sévère et rigoureuse, se multiplièrent, non-seulement en France, mais en Bretagne. Nantes en posséda un dès 1623. Les maisons de Morlaix et de Saint-Brieuc s'ouvrirent en 1625, celles de Redon en 1629, de Rennes en 1631, de Quimper en 1635. Saint-Malo reçut les Calvairiennes en 1659 ; Rennes inaugura un second monastère du même ordre en 1659 ; et, enfin, la maison de Machecoul, qui seule subsiste aujourd'hui avec celles de Quimper et de Morlaix, fut fondée en 1673, par Catherine de Gondi, duchesse de Retz, petite-fille d'Antoinette d'Orléans, et Pierre de Gondi, son mari, en considération de Marie-Catherine, leur fille, qui, ayant fait profession au Calvaire de Nantes en 1668, devint plus tard supérieure générale de son ordre.

Ce volume intéresse donc d'une façon toute spéciale la Bretagne, qui y retrouvera beaucoup de ses familles honorablement citées. Ainsi, à Nantes, quatre sœurs de Goulaine et leur mère prirent le voile des Calvairiennes, des demoiselles Charette, Fresneau, Bidé, etc., etc.

DU PRA.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Nécrologie : MM. Emerand de la Rochette, Luneau, Gouëzou, contre-amiral de Kerjégu et Louis de Kerjégu. — Le concours régional de Rennes. — Nos lauréats des Sociétés savantes. — Les Noces d'Attila, de M. Henri de Bornier.

— La Mort, on va le voir, ne s'est point reposée depuis notre dernière chronique.

M. Émerand de la Rochette est décédé à Paris, il y a deux mois. C'est dans l'église d'Orvault (Loire-Inférieure) qu'ont été célébrées les obsèques du « fondateur de l'Espérance du Peuple », à laquelle, dit ce journal, son remarquable talent d'écrivain et de polémiste prêta durant de longues années un si brillant et si utile concours. »

— M. Luneau, ancien député, vient de succomber à Bouin (Vendée), dans un âge très avancé. Il avait représenté l'arrondissement des Sables-d'Olonne pendant toute la durée du règne de Louis-Philippe. Il siégeait à gauche, comme tous ses collègues du département de la Vendée à cette époque. Il fut réélu à l'Assemblée constituante de 1848. Il ne le fut pas en 1849, et, depuis lors, il n'avait plus cherché à jouer un rôle politique actif. Il a légué sa fortune, qui était considérable, au département de la Vendée, sous la condition que les revenus soient affectés au développement de l'instruction laïque.

En collaboration avec M. Édouard Gallet, M. Luneau publia, en 1874, un volume intitulé : *Documents sur l'île de Bouin (Vendée), précédés d'une notice historique.*

— Un artiste distingué, M. Joseph Gouëzou, qu'un long séjour à Nantes avait rendu comme notre compatriote, était conduit à sa dernière demeure le vendredi 27 février. L'Espérance du Peuple, par la plume émue de M. le baron de Wismes, lui a consacré une notice à laquelle nous empruntons quelques passages :

Né dans le pays de Saint-Brieuc, dans une position obscure et peu fortunée, ce fut grâce à une énergie toute bretonne, à une volonté de fer, qu'il mena, du reste,

toute sa vie, en cela et sous biens d'autres rapports digne de naître en terre armoricaine, que Joseph Gouëzou dut, sinon d'arriver au premier rang, du moins de parvenir à une position artistique, comme talent, qui saura lui conserver un nom honorable et honoré dans l'histoire de l'art provincial.

Et, d'ailleurs, c'est chose triste à dire, que lui a-t-il manqué pour parvenir tout à fait au premier rang ? quelques années de plus fortes études et le séjour dans la capitale ; mais, de bonne heure, il lui fallut songer au pain de chaque jour et commencer en Bretagne comme une odyssee de peintre ambulante, qu'à un certain moment et jeune encore il eut, au moins, le sentiment intelligent de venir achever à Nantes. Là, comme nous le disions, les travaux ne lui manquèrent pas, et les belles chapelles du Purgatoire et de Lourdes à l'Immaculée-Conception, de saint Louis à Notre-Dame, des saints Donatien et Royatien à Saint-François, d'autres encore, conserveront le souvenir de son beau talent.

Gouëzou avait pour cachet principal de son talent un don rare, très rare : l'imagination. Puget disait : *Pour fort que soit le bloc que j'ai à tailler, je n'y recule pas.* Gouëzou aurait pu dire : *Pour vaste que soit la toile, elle ne me fait pas peur.*

Il savait, en effet, remplir avec goût, presque avec génie, de grands espaces, — mais la science, pour achever, faisait ensuite un peu défaut. Ses œuvres, toutefois, se considéraient non sans plaisir, et plus d'un détail est plein de grâce. — Ses têtes de femme surtout sont souvent charmantes. Quoi d'étonnant ? il en a trouvé les modèles dans sa famille.

— Le 23 mars, M. le contre-amiral de Kerjégu, sénateur des Côtes-du-Nord, était enlevé presque subitement, à Paris, à la suite d'une hémorragie interne. Il n'était âgé que de 64 ans. Ses funérailles ont eu lieu à Saint-Louis d'Antin ; puis le lendemain, le corps arrivait à Saint-Brieuc, où a été célébré un service solennel.

L'église avait été décorée avec beaucoup de goût ; le catafalque avait été remplacé par un canot à voiles avec tous ses agrès, recouvert d'un voile noir ; autour se dressaient des trophées d'armes. Sur les piliers, tendus de noir, se détachaient des cartouches rappelant les combats et les principaux faits d'armes auxquels l'amiral a pris part.

Les honneurs militaires ayant été rendus à Paris, il n'y avait pas lieu, d'après les règlements, de convoquer à nouveau la troupe ; néanmoins, de nombreux officiers des armées de terre et de mer avaient tenu à rendre les derniers devoirs à leur ancien compagnon d'armes. Les premières familles du département étaient représentées à ses obsèques. M^r David a donné l'absoute.

Né à Montauban en 1816, M. de Kerjégu est entré à l'École navale en 1831 ; il a fait de nombreuses campagnes et s'est distingué à celles de la Baltique, de la Chine, de la Cochinchine et du Mexique. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

Nous ne le voyons prendre part à la vie politique qu'en 1875, aux élec-

tions complémentaires qui eurent lieu pour le remplacement de M. Fould, député des Côtes-du-Nord, qui venait de mourir. Il fut élu au deuxième tour de scrutin. L'incompatibilité stipulée par la loi électorale entre les fonctions d'officier général et celles de député l'attira en 1876 vers le Sénat, où il fut élu par 286 voix. — Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'il siégeait à droite.

L'honorable famille de Kerjégu est vraiment trop éprouvée ! Trois semaines s'étaient à peine écoulées depuis ce cruel événement, quand elle a été frappée par la mort, non moins foudroyante, du frère aîné de l'amiral, M. Louis de Kerjégu, député du Finistère, qui s'affaissa subitement pour ne plus se relever, le mercredi matin, 14 avril, dans la salle d'attente de la gare de Brest, au moment où il allait prendre le train pour Paris.

« Ardent royaliste et catholique convaincu, a dit l'*Océan*, M. Louis de Kerjégu siégeait à la droite de la Chambre, où l'avait envoyé la troisième circonscription de Brest, et son caractère, d'une honnêteté incontestée, lui avait attiré l'estime de tous les partis. M. Louis de Kerjégu était un agronome éminent ; lors de la discussion du tarif des douanes, il prononça plusieurs discours qui témoignaient de ses profondes connaissances et de son amour pour l'agriculture. Sa mort est une grande perte, non seulement pour le parti qui avait l'honneur de le compter dans ses rangs, mais aussi pour la France, à laquelle il pouvait, dans ce moment surtout, rendre de si importants services. »

M. Louis de Kerjégu avait 68 ans. Il était officier de la Légion d'honneur. La Société des Bibliophiles Bretons le comptait au nombre de ses membres et il la représentait même, comme délégué, dans le département du Finistère.

— Un concours régional agricole aura lieu à Rennes le mois prochain, auquel seront admis à prendre part les départements de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan, de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine.

Ce concours sera l'occasion de fêtes de toute sorte : grand festival, fêtes nautiques, courses de chevaux, courses de vélocipèdes, ascension d'un ballon par les soins de la Société des expériences aérostatiques de Paris, et, le dimanche, 23 mai, grande cavalcade de bienfaisance, représentant une fête à Rome, au siècle d'Auguste ; le soir, illumination générale du Thabor et du Jardin des plantes, avec feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

Voilà bien des attractions ; mais il en est une que nous voulons particulièrement signaler à nos lecteurs, en reproduisant la circulaire suivante :

Comme en 1863 et en 1872, l'Administration municipale a pensé que la solennité du Concours Régional agricole, qui va s'ouvrir à Rennes du 15 au 24 mai 1880, doit avoir pour complément une Exposition de tableaux et d'objets d'art ou d'archéologie appartenant à des particuliers. L'affluence de neuf à dix mille visiteurs qui, en 1872, s'étaient portés vers les salles du Présidial, prouvait suffisamment que cette idée avait été vivement goûtée par le public, heureux de trouver une occasion de contempler beaucoup d'objets intéressants à divers points de vue, qui se trouvent disséminés dans de nombreuses demeures, souvent même enfouis au fond d'armoires poudreuses, et qu'une pensée de charité en faisait sortir pour éveiller sa curiosité en stimulant sa bienfaisance. C'est qu'en effet, au vif intérêt qu'inspire la vue des ouvrages d'art et de ces mille fantaisies qualifiées de *bibelots* qui sont aujourd'hui si fort à la mode, se joint ici l'attrait d'une bonne œuvre. Le crédit généreusement ouvert par le Conseil municipal pour l'Exposition artistique et archéologique permettant de couvrir, ou à peu près, les frais d'installation, la majeure partie, sinon la totalité du produit des entrées, pourra être appliquée au soulagement des pauvres.

Une commission spéciale a donc été réunie à cet effet. Nous remarquons parmi ses membres M. Quesnet, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine, Roy, professeur à l'école de dessin, Jan, directeur du Musée de peinture et de sculpture, A. Le Hénaff, peintre, Biroteau, peintre, Hipp. de la Grimaudière, Arthur de la Borderie, Pinczon du Sel, président de la Société archéologique et président de ladite Commission.

La Société des Bibliophiles Bretons, désireuse de resserrer les liens qui unissent entre eux les Bibliophiles des divers départements de Bretagne, a cru devoir, elle aussi, profiter du concours régional de Rennes, pour convoquer une séance générale, qui aura lieu, du 17 au 20, dans une des salles de la Bibliothèque publique, sous la présidence de M. Arthur de la Borderie. Cette séance ne saurait manquer d'être fort intéressante.

— A la réunion annuelle des Sociétés savantes, qui s'est tenue à la Sorbonne, pendant les vacances de Pâques, deux de nos compatriotes, MM. Louis Bureau, de Nantes, et Alph. Le Hénaff, inspecteur de l'Enseignement du dessin, à Rennes, ont reçu les palmes d'officier d'Académie (palmes dont notre collaborateur M. Lucien Dubois avait lui-même été récompensé quelques semaines auparavant) ; puis M. Benjamin Fillon, de Fontenay-le-Comte (Vendée), a été nommé chevalier de la Légion d'honneur, pour ses travaux d'antiquaire et de numismatiste. Le *Phare de la Loire* a publié à ce propos, le 6 avril, l'extrait suivant d'une lettre de M. B. Fillon à son ami M. Dugast-Matifeux :

La section des Sociétés savantes des départements, représentés par leurs délégués, vient d'être close cet après-midi. Sans me prévenir, les comités des travaux historiques du ministère m'ont présenté à l'unanimité pour recevoir la croix de la Légion d'honneur, si bien qu'on vient de m'en remettre les insignes en séance publique.

Mon nom qui, j'ose le dire, est celui d'un travailleur sérieux et désintéressé, a été couvert d'applaudissements par 2,000 spectateurs. Là est la vraie récompense de mes labours. Quant au ruban, soyez assuré, mon cher Dugast, qu'il ne figurera pas à ma boutonnière.

LOUIS DE KERJEAN.

LES NOCES D'ATTILA, drame en quatre actes, en vers, par M. le vicomte Henri de Bornier.

Nous recevons la lettre suivante de notre collaborateur M. Larvorre de Kerpénic, qui se trouve en ce moment à Paris :

Paris, mercredi soir, 14 avril 1880.

« Mon cher ami,

« Je sors de l'Odéon où je viens d'assister à la représentation des *Noces d'Attila*, de notre ancien collaborateur M. Henri de Bornier. Cette tragédie magistrale a eu l'heureuse fortune de retrouver près du public parisien, si frivole et si blasé, le succès de la *Fille de Roland*. Je suis encore tout ému des impressions profondes que ces beaux vers m'ont fait éprouver. Plusieurs d'entre eux m'ont remué jusqu'à la moelle des os. Il règne dans toute la pièce un souffle patriotique puissant : les allusions à nos récents malheurs sont poignantes et certains vers ont un accent cornélien qui saisit et emporte la foule. Le sujet de la tragédie est simple. Attila rentre en Germanie, traînant à sa suite des prisonniers, parmi lesquels le roi des Burgondes, Heric, et sa fille, Hildiga. Un ambassadeur romain vient lui apprendre que l'Empereur refuse de lui donner sa propre fille en mariage. Furieux, Attila épouse Hildiga, qui, nouvelle Judith, se sacrifie pour sauver les siens et se sert, dès la première nuit, de la hache d'Attila pour délivrer le monde du fléau de Dieu. Autour de cette action se groupent des épisodes fort dramatiques, la lutte entre les deux fils d'Attila, Hernock et Ellack, le dévouement du général franc, Walter, et d'autres scènes dont l'intérêt surexcite l'attention. Mais je préfère vous citer quelques vers de circonstance. Écoutez le roi Heric s'adresser à ses compagnons d'esclavage :

« Mais, du moins, nos malheurs ne sont pas un remords :
Nous avons combattu pour Dieu, pour la patrie ;
Notre âme est torturée, elle n'est point flétrie,
Et nous pouvons encore, après ce triste adieu,
Livrer d'autres combats pour la patrie et Dieu.
Bien souffrir, c'est combattre, et bien mourir, c'est vaincre ;
Ne vous laissez donc pas ébranler et convaincre,
Si l'on vous dit bientôt : Le ciel est contre vous,
Et la patrie est loin... — La patrie est en nous !
On ne la perd jamais quand on garde son culte,
Quand on prévoit sa gloire après la longue insulte.....

« Ailleurs, l'ambassadeur Maximin ose dire à Attila :

« Rome, par toi surprise et d'abord stupéfaite,
Te fit du moins payer assez cher sa défaite ;
Nous sommes avertis cette fois : nous avons
L'expérience amère, et nous te la devons.
Ta première victoire est due à nos discordes ;
Mais reviens désormais, pousse vers nous tes hordes,
Et ce peuple, blessé par lui-même souvent,
Tu le retrouveras uni, libre et vivant !

« Mais cette note martiale n'est pas la seule qui résonne dans le drame et je vous signale, à côté de la chanson de la hache, du bardé Mundo, ces deux vers de Geronthia, qui refuse la liberté pour rester près des lieux où son fils est mort en esclavage :

« Car Dieu fit, en brisant nos plus douces chimères,
Du tombeau des enfants une patrie aux mères.

« Je pourrais vous citer bien d'autres vers frappés ainsi comme des inscriptions de médailles, mais je préfère vous laisser le plaisir de les saisir au vol dans la brochure de M. de Bornier, dont la dixième édition vient de paraître chez Dentu. Je ne mets pas en doute qu'ils n'ouvrent bientôt toutes grandes pour leur auteur les portes de l'Académie française.

« LARVORRE DE KERPENIC. »

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE. — Vol. 9 de la 5^e série. 1879, 1^{er} semestre. In-8°, 356 p. Nantes, impr. veuve Mellinet.

Prix de la souscription annuelle, 5 fr. pour Nantes; 7 fr. par la poste.

ASSISTANCE (L') PUBLIQUE DANS LA LOIRE-INFÉRIEURE AVANT 1789. — Etude sur les léproseries, les aumôneries, hôpitaux et bureaux de charité, par Léon Maître. Nantes, 1880. 1 vol. in-8° de 610 pages. — En vente chez l'auteur, impasse Vignole, 1, et chez les principaux libraires..... 8 fr.

COMMENCEMENT (LE) DE LA FIN, par Lucien Darville, avec une lettre de Paul Féval. — In-8°, 81 p. Paris, Blériot, libr., 55, quai des Grands-Augustins..... 1 fr.

HISTOIRE DE LA PERSÉCUTION RELIGIEUSE DANS LES DIOCÈSES DE QUIMPER ET DE LÉON, de 1790 à 1801, par M. l'abbé Joseph-Marie Téphaney, cha-

noine de la cathédrale de Quimper. — In-8°, XIV-667 p. Quimper, impr. de Kerangal.

LIVRE (LE) DE CELUI QUI SOUFFRE, par M. l'abbé F. Chevalier, prêtre de la maison du Bon-Pasteur, à Nantes. — In-18, 3 vol. Paris, Haton.

MÉMOIRE D'ARMAND DU PLESSIS DE RICHELIEU, EVÊQUE DE LUÇON, écrit de sa main, l'année 1607 ou 1610, alors qu'il méditait de paraître à la cour, publié d'après l'original inédit, avec informations et notes, par M. Armand Baschet. — Se trouve à la librairie de E. Plon et C^{ie}, rue Garancière, N° 10, à Paris. 1880. — In-8°, vergé, tiré à 400 ex., x-50 pp.

MUNICIPALITÉ DE LUÇON, de décembre 1788 à janvier 1796, par M. l'abbé du Tressay. — In-8°, 43 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. Libaros, libr., carrefour Casserie. 1 fr.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

PHILIPPE CHABOT, AMIRAL DE FRANCE, par M. C. Merland. — In-8°, 72 p. Nantes, impr. veuve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes*.

SAUVETEUR (LE), poème, par Ernest Ameline. — In-8°, 7 p. Paris, impr. Duval, rue Darcet, 26.

Se vend au profit des veuves et des orphelins des Hospitaliers-Sauveteurs bretons. 1 fr.

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL. Conseil central de Nantes. Compte rendu de l'assemblée générale du 15 février 1880. — In-8°, 38 pp. Nantes impr. Vincent Forest et Emile Grimaud.

SŒUR DENISE, poème, par M. Raymond du Doré. — In-8°, 67 p. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. — Se vend, chez Mazeau et chez Libaros, au profit des Ecoles chrétiennes. 1 fr.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS ET DES MATIÈRES CONTENUES DANS LES ANNALES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE NANTES ET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, depuis la fondation, en 1798, jusqu'en 1878 inclusivement, par M. François-Pierre Doucin, inspecteur honor. d'Académie, trésorier de la Société. — In-8°, 146 p. Nantes, impr. veuve Mellinet.

THÉÂTRE RÉCRÉATIF, par M. Jules Chassain. — In-18, 168 pp. Nantes, impr. Vincent Forest et Emile Grimaud. Paris, Jules Martin, libr., rue Séguier, 18. 2 fr.

ZOUAVES (LES) PONTIFICAUX OU JOURNAL DE M^{sr} DANIEL, aumônier des Zouaves, camérier de S. S. Pie IX et de S. S. Léon XIII, par M. l'abbé J.-S. Allard, doyen du Chapitre. — Un vol. in-12 de 540 p., orné d'un beau portrait de M^{sr} Daniel. En vente chez les principaux libraires de Nantes. 3 fr.

LE CORRESPONDANT

(Paris, rue de Tournon, 29. — Un an, 35 fr.; 6 mois, 18 fr.)

N° du 25 mars 1880. — I. Le rejet de l'article 7 au Sénat (s^{te} de Meaux). — II. Les services du ministère des affaires étrangères. La diplomatie et les consulats (Paul Béranger). — III. Les demi-mariages (Paul Perret). — IV. Le comte de Serre, fin (Ch. de Lacombe). — V. Un roman prussien contemporain. Les Allemands peints par eux-mêmes (Pierre du Quesnoy). — VI. Le théâtre de Racine et les variations du goût (Victor Fournel). — VII. Revue critique (P. Douhaire). — VIII. Mélanges. — IX. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

N° du 10 avril 1880. — I. *Caveant Consules!* (Léopold de Gaillard). — II. La guerre civile des Etats-Unis racontée par M. le comte de Paris (Auguste Boucher). — III. Une académie de province sous le premier empire (Ch. d'Avezac). — IV. Les demi-mariages, III (Paul Perret). — V. La ville sous l'ancien régime (Albert Babeau). — VI. Un roman prussien contemporain. Les Allemands peints par eux-mêmes, fin (Pierre du Quesnoy). — VII. Guirlande d'avril, poésie (Gaston David). — VIII. Mélanges (P. Douhaire). — IX. Revue des sciences (Henri de Parville). — X. Quinzaine politique (Auguste Boucher).

SOUVENIRS DE PREMIÈRE COMMUNION

CACHETS DE 1^{re} COMMUNION: N° 1. C'est dans l'intérieur de Saint-Pierre de Rome que figurent les trois cérémonies du baptême, de la confirmation et de la première communion; cette dernière cérémonie se trouve au premier plan. Au bas de la gravure se trouve le portrait très ressemblant de Sa Sainteté Léon XIII, encadré dans ses armes pontificales. Ce cachet tout nouveau aura un très grand succès. Le format de 48 centimètres sur 32, le cent 25 fr., les cinquante 14 fr., les vingt-cinq 7 fr., la douzaine 4 fr.

N° 4. Avec les trois sacrements, 24/16, prix: le cent 8 fr., les cinquante 4 fr. 50, les vingt-cinq 2 fr. 50, 1 fr. 50 la douzaine.

TRES BEAU SOUVENIR de 1^{re} communion, formant une image à triple surprise et représentant la sainte Cène et les principaux mystères de la vie du Sauveur: Personnes, arbres, grottes, etc., en relief, finement dessinés et colorés, prix: 3 fr. 50.

TRES GRACIEUX SOUVENIR: image se dépliant et offrant quatre belles chromolithographies d'une grande finesse de dessin et de coloris; jeune garçon ou jeune fille en costume de communicant, — jeune enfant priant sous les yeux de son ange gardien, — enfant cheminant dans les sentiers de la vie, — l'enfance dont la conscience est pure repose en paix protégé par l'aile de son ange gardien. (Plusieurs légendes). Prix: 2 fr. le tout.

CHAPELETS MONTÉS SUR ARGENT avec cœur, grains en cornaline parfaitement imitée, longueur 34 centimètres, prix: 4 fr. LES MÊMES PLUS GROS avec tête d'ange et longs de 42 centimètres, prix: 6 fr.

BELLE CROIX EN NACRE, quatre boîtes argent et plaque argent, Christ détaché en argent, prix 8 fr.

MÉDAILLE BRONZE grand modèle avec écriin, 6 fr. — Médaille argent, grandeur moyenne, 7 fr. — MÉDAILLE ARGENTÉE RUOLZ, supérieure à la précédente comme dimensions, prix: 2 fr. 50. *Envoi franco de tous ces articles sans augmentation dès la réception d'un mandat-poste au directeur de l'Office de la PRESSE CATHOLIQUE, 76, rue Bonaparte, à Paris.* (Le catalogue de la maison est envoyé gratuitement sur demande ainsi qu'un numéro des *Annales de l'œuvre de la Propagation des bons écrits et des articles de piété*).

PETITE PHARMACIE DE POCHE

Il n'est personne qui, en présence d'accident ou d'indisposition subite dans son entourage, n'ait amèrement déploré de manquer des objets nécessaires pour venir au secours d'un être cher et prévenir les graves conséquences d'une plaie, d'un malaise, d'un évanouissement, aisément guérissables quand des soins spéciaux sont administrés sans perte de temps.

C'est à ce besoin que répondent les petites pharmacies de poche. Elles contiennent outre les instruments et les objets de première nécessité pour pratiquer instanta-

nément le premier pansement d'une blessure, d'une brûlure, d'une piqûre, ou d'une morsure venimeuses, 14 flacons ou boîtes, du taffetas vulnérable, des rondelles pour les cors, des mouches hypnotiques du docteur Ricard contre les migraines, névralgies, etc., ainsi qu'un Guide pratique qui suffit pour éclairer les personnes les plus étrangères aux premiers soins à donner. Ces nécessaires dont le prix dans le commerce est de 25 à 30 francs peuvent être fournis à nos lecteurs au prix de 20 francs, *franco de port*. Adresser les demandes et les fonds au Directeur de l'agence de Publicité, 76, rue Bonaparte, à Paris.

MAISON DU PONT-NEUF

N° 4, N° 4^{bis}, Rue du Pont-Neuf, PARIS

Médaille à l'Exposition Universelle 1878
POUR SES

Vêtements Ecclésiastiques

Les Directeurs des Grands Magasins du PONT-NEUF adressent FRANCO sur demande l'Album Illustré de tous les VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES pour la Saison de Printemps et Été 1880

DÉPILEÏNE

Nouvelle préparation pour enlever les duvets ou poils soilets sur les bras. Efficacité, sécurité parfaites. — 10 fr. mandat. — DUSSER, 1, rue J.-J.-Rousseau, Paris.

ENVOI GRATUIT

d'un numéro spécimen des ANNALES DE L'ŒUVRE DE LA PROPAGATION des bons journaux, ouvrages, images et tableaux religieux. Le prix annuel de cette revue bi-mensuelle illustrée est de 5 francs remboursable à nos abonnés pour la même valeur en articles à choisir dans le catalogue. Ecrire à l'Office de la Presse catholique, 76, rue Bonaparte, à Paris.

L'art de faire les fleurs artificielles, par M^{me} Bougy, charmant ouvrage orné de plusieurs planches et dessins. Prix en librairie, 3 fr. Nos lecteurs peuvent se procurer ce petit volume à moitié prix en s'adressant à l'office de la Presse catholique, 76, rue Bonaparte, à Paris.

Seule MÉDAILLE D'OR à l'Exposition universelle de Paris en 1878 a été décernée à la Sténographie-Duployé. Méthode 1 f. 50, franco, 12, rue N.-D.-de-Nazareth, à Paris.

DIGESTIONS ARTIFICIELLES

VIN

BI-DIGESTIF DE

CHASSAING

A LA

PEPSINE ET A LA DIAMCASE

Agents naturels et indispensables de la

DIGESTION

20 ans de succès

contre les

DIGESTIONS DIFFICILES
OU INCOMPLÈTES,
MAUX D'ESTOMAC,
DYSPEPSIES, GASTRALGIES,
PERTE DE L'APPÉTIT, DES FORCES,
AMAIGRISSEMENT, CONSOMPTION,
CONVALESCENCES LENTES,
VOMISSEMENTS...

PARIS, 6, Avenue Victoria, 6

Se trouve dans les principales pharmacies.